

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 17 JANVIER 2011,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

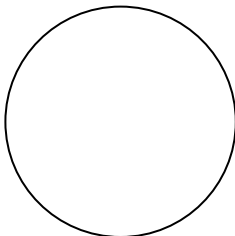
QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal des assemblées du 6 et du 20 décembre 2010.
- 4- Adoption des comptes à payer.
- 5- Correspondance.
- 6- Rapport annuel 2010 du CCU.
- 7- Nomination des membres du comité d'urbanisme pour l'année 2011.
- 8- Adoption du règlement d'emprunt numéro 2011-01 d'un montant de 100 000 \$ visant à financer le programme municipal d'aide supplémentaire à AccèsLogis Québec.
- 9- Adoption d'un projet de modification du règlement de zonage.
- 10- Acquisition d'un défibrillateur.
- 11- Acquisition d'un serveur pour le système informatique.
- 12- Convention de service pour la bibliothèque de Champlain.
- 13- Reconduction du contrat de diffusion avec Le Bulletin des Chenaux.
- 14- Subvention aux « Repas des Voisins » pour l'achat d'équipements.
- 15- Participation de M. Martin Lessard au congrès de la COMBEQ.
- 16- Cotisation annuelle 2011 de M. Martin Lessard à la COMBEQ.
- 17- Varia - Promesse d'achat pour les lots P-71, P-100 et 101.
- 18- Période de questions.
- 19- Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2011-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU 6



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ET 20 DÉCEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE le procès-verbal des assemblées du 6 et 20 décembre 2010 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2011-01-003

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 17 janvier 2011 pour une somme n'excédant pas 250 975,44 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de décembre est déposée.

ADOPTÉ unanimement

Note

**RAPPORT ANNUEL 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

Le rapport annuel 2010 du comité consultatif d'urbanisme est déposé par monsieur Claude Chartier.

2011-01-004

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE D'URBANISME
POUR L'ANNEE 2011**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

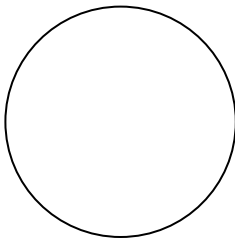
CONSIDÉRANT QUE le règlement 93-03 a été amendé par le règlement 97-14;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 146 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoient la nomination par résolution des membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc

QUE les personnes suivantes soient nommées au comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2011 :



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Madame Nicole Tanguay
Monsieur Claude Pintal
Monsieur Denis Boisvert
Monsieur Claude Chartier
Monsieur Robert Lehouiller
Monsieur Michel L'Heureux
Monsieur Gilles Patry

ADOPTÉ unanimement

2011-01-005

**ADOPTION DU REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 2011-01
D'UN MONTANT DE 100 000 \$ VISANT A FINANCER LE
PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE SUPPLEMENTAIRE A
ACCESLOGIS QUEBEC.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a adopté un règlement visant à créer un programme municipal d'aide supplémentaire à AccèsLogis Québec, prévoyant une subvention d'un montant de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à l'assemblée du 20 décembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2011-01, et il est par ce règlement décrété et statué ce qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-01 VISANT A EMPRUNTER UN
MONTANT DE 100 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DU
PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE SUPPLÉMENTAIRE À
ACCESLOGIS QUÉBEC**

ARTICLE – 1 TITRE DU RÈGLEMENT

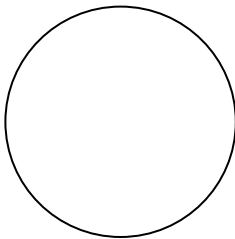
Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 2011-01 visant à emprunter un montant de 100 000 \$ pour le financement du programme municipal d'aide supplémentaire à AccèsLogis Québec ».

ARTICLE - 2 MONTANT DE L'EMPRUNT

Aux fins de financer les dépenses prévues par le programme édicté par le règlement 2009-14, le conseil municipal est autorisé à emprunter un montant de 100 000 \$ sur une période de 10 ans ;

ARTICLE - 3 TAXATION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ARTICLE - 4 ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉ unanimement

2011-01-006

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour autoriser les services de pension et de toilettage d'animaux dans la zone 120-CR ;

CONSIDÉRANT que la demande nécessite une modification de la réglementation de zonage pour autoriser l'usage projeté ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE la Municipalité de Champlain adopte le règlement numéro 2011-02, et il est par ce règlement décrété et statué ce qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE**

ARTICLE – 1 TITRE ET NUMERO DU REGLEMENT

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage ». Il porte le numéro 2011-02.

ARTICLE – 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-03. Il a pour objet d'autoriser les services de pension et de toilettage d'animaux dans la zone 120-CR.

ARTICLE – 3 USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 120-CR

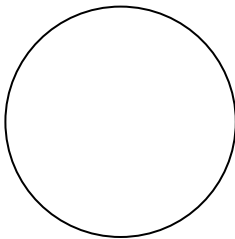
La grille de spécifications de la zone 120-CR est modifiée en autorisant l'usage spécifique suivant :

- 08. « Service de pension et de toilettage d'animaux (à l'intérieur d'un bâtiment) », faisant partie du sous-groupe d'usage « Service et atelier artisanal – incidence moyenne » de la classe « Commerce et service ».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 120-CR est annexée au présent règlement.

ARTICLE – 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2011-01-007

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

CONSIDÉRANT qu'une subvention d'un montant de 3 000 \$ a été accordé au service de premiers répondants de Champlain pour l'acquisition d'équipement ;

CONSIDÉRANT que le service de premiers répondants estime que l'ajout d'un défibrillateur pourrait améliorer le service aux citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la Municipalité de Champlain fasse l'acquisition d'un défibrillateur selon la soumission présentée par la compagnie Zoll Medical Canada pour un montant de 4 856,30 \$

ADOPTÉ unanimement

2011-01-008

ACQUISITION D'UN SERVEUR POUR LE SYSTEME INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir un appareil plus performant pour le système informatique,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la Municipalité de Champlain renouvelle son serveur pour le système informatique selon la soumission présentée par Infoteck, Centre de l'ordinateur, pour un montant de 3 138,63 \$.

ADOPTÉ unanimement

2011-01-009

CONVENTION DE SERVICE POUR LA BIBLIOTHEQUE DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir un soutien informatique sur les équipements situés à la bibliothèque municipale, membre du Réseau BIBLIO CQLM;

CONSIDÉRANT que la compagnie CPU Service inc. de Québec accepte de fournir les services de soutien informatique;

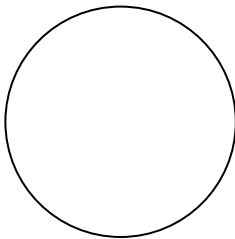
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPROUVÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc

QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Champlain signe la convention de service pour le soutien technique informatique à la bibliothèque municipale avec la compagnie CPU Service inc. de Québec.

ADOPTÉ unanimement

2011-01-010

RECONDUCTION DU CONTRAT DE DIFFUSION AVEC LE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

BULLETIN DES CHENAUX

CONSIDÉRANT que le Bulletin des Chenaux propose à la Municipalité de Champlain un contrat de publication des avis publics et de l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain est d'accord pour utiliser le Bulletin des Chenaux, lorsque c'est possible, pour la parution de ses avis municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel du contrat pour la Municipalité de Champlain est de 663,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la Municipalité de Champlain adhère au contrat de diffusion proposé par le Bulletin des Chenaux et autorise monsieur Jean-Robert Barnes, maire, à signer ledit contrat.

ADOPTÉ unanimement

2011-01-011

SUBVENTION AUX « REPAS DES VOISINS » POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS DE CUISINE

CONSIDÉRANT la demande présentée par l'organisme « Repas des Voisins » pour l'acquisition d'équipements de cuisine ;

CONSIDÉRANT l'apport de ces bénévoles au mieux-vivre des aîné(e)s de notre municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE la Municipalité accorde à l'organisme « Repas des Voisins » une subvention de 500 \$ pour l'achat d'équipements de cuisine.

ADOPTÉ unanimement

2011-01-012

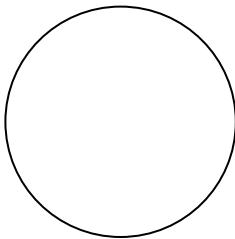
PARTICIPATION DE M. MARTIN LESSARD AU CONGRES DE LA COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ tient son congrès annuel les 7, 8 et 9 avril 2011 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Lessard est membre de la COMBEQ;

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel est un endroit privilégié pour mettre à jour les connaissances des participants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la Municipalité de Champlain autorise monsieur Martin Lessard à participer au congrès 2011 de la COMBEQ à Québec 7, 8 et 9 avril 2011.

ADOPTÉ unanimement

2011-01-013

ADHÉSION 2011 À LA COMBEQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE la Municipalité de Champlain défraie le coût d'adhésion au nom de monsieur Martin Lessard à la COMBEQ pour l'année 2011, au montant de 290.50 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ unanimement

2011-01-014

**MANDAT A MONSIEUR YVON HEROUX, ARCHITECTE,
POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE PETANQUE
INTERIEUR**

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'acquisition d'un bâtiment antérieurement utilisé pour faire la pesée des marchandises ;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée pour transformer le bâtiment pour qu'il soit utilisé pour la pratique de la pétanque ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QU'une évaluation du bâtiment soit faite par monsieur Yvon Héroux, architecte, pour en connaître l'état par rapport aux normes édictées par le Code du bâtiment.

ADOPTÉ unanimement

2011-01-015

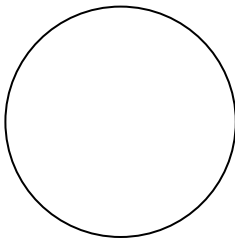
PROMESSE D'ACHAT POUR LES LOTS P-71, P-100 ET 101

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a signé avec monsieur René Valois une promesse d'achat pour l'achat de l'immeuble composé des lots P-71, P-100 et 101 et que le délai prévu est échu ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le promettant vendeur et le promettant acheteur sont disposés à prolonger le contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Champlain, une promesse d'achat conforme à celle déjà signée pour les lots P-71, P-100 et 101 valable jusqu'au 1er novembre 2011.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2011-01-016

VŒUX DE PROMPT RÉTABLISSEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE des vœux de prompt rétablissement soit adressés à madame
Isabelle Droz à la suite de sa récente hospitalisation.

ADOPTÉ unanimement

2011-01-017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

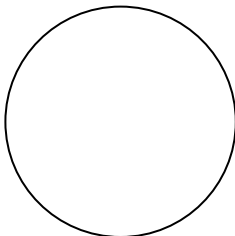
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les
crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 24 JANVIER 2011,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoit Massicotte
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-01-018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adjudication d'une émission à la suite des demandes de soumissions publiques.
- 4- Résolution de courte échéance.
- 5- Politique de gestion contractuelle.
- 6- Levée de l'assemblée.

2011-01-019

**ADJUDICATION D'UNE EMISSION A LA SUITE DES
DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

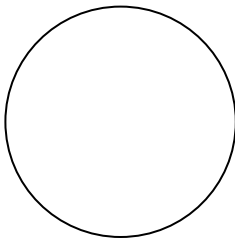
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain désire emprunter par billet une somme de 277 300 \$ et suite à l'appel d'offres public, le ministère des Finances a reçu 2 soumissions conformes dont le détail se lit comme suit :

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 700 \$	1,75000 %	2012
24 500 \$	2,25000 %	2013
25 300 \$	2,65000 %	2014
26 300 \$	3,00000 %	2015
177 500 \$	3,35000 %	2016

Prix : 98,26400

Coût réel : 3,64637 %



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2. CAISSE DESJARDINS DU SUD DES CHENAUX

23 700 \$	4,13000 %	2012
24 500 \$	4,13000 %	2013
25 300 \$	4,13000 %	2014
26 300 \$	4,13000 %	2015
177 500 \$	4,13000 %	2016

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,13000 %

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la Municipalité de Champlain accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt de 277 300 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2009-17 et 2010-04, au prix de 98,26400 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

23 700 \$	1,75000 %	1 ^{er} février 2012
24 500 \$	2,25000 %	1 ^{er} février 2013
25 300 \$	2,65000 %	1 ^{er} février 2014
26 300 \$	3,00000 %	1 ^{er} février 2015
177 500 \$	3,35000 %	1 ^{er} février 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ unanimement

2011-01-020

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Champlain souhaite emprunter par billet un montant total de 277 300 \$:

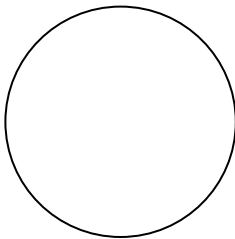
Règlements numéros	Pour des montants de \$
2009-17	140 000 \$
2010-04	137 300 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 277 300 \$ prévu aux



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

règlements d'emprunt numéros 2009-17 et 2010-04 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 1^{er} février 2011 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	23 700 \$
2013	24 500 \$
2014	25 300 \$
2015	26 300 \$
2016	27 100 \$
2016	150 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Champlain émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 1^{er} février 2011, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2009-17 et 2010-04, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ unanimement

2011-01-021

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

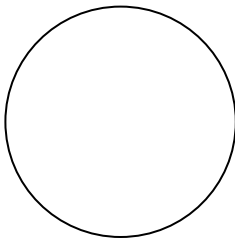
CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit adopter une politique de gestion contractuelle, conformément à l'article 938 du Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité de Champlain adopte la politique de gestion contractuelle suivante :

1. **Mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission.**
 - 1.1 a) Un responsable en octroi de contrat doit être nommé pour chaque appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.
 - b) Tout appel d'offres doit prévoir que le soumissionnaire doit pour tout renseignement s'adresser au responsable



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

en octroi de contrat dont les coordonnées apparaissent à l'appel d'offres.

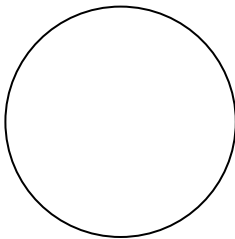
- 1.2 Lorsque'un comité évalue des soumissions,
 - a) L'adjudicataire doit, avant la signature du contrat, fournir une déclaration écrite affirmant solennellement qu'il n'a pas pris l'initiative de communiquer ou de tenter de communiquer avec un membre du comité, depuis sa nomination sur ce dernier, afin de favoriser sa soumission. (Annexe « A »)
 - b) Un membre d'un comité de sélection doit immédiatement mettre fin à toute communication initiée par un soumissionnaire et ayant pour but de favoriser sa soumission.
 - c) Ces mesures ne doivent toutefois pas être interprétées ou appliquées de façon à empêcher :
 - le conseil d'inclure, dans le processus d'évaluation, une rencontre avec les soumissionnaires à des fins d'évaluation;
 - d'effectuer, auprès d'un soumissionnaire, une vérification que le comité juge nécessaire pour évaluer adéquatement sa soumission.

2. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres.

- 2.1 Aucun contrat précédé d'un appel d'offres ne peut être attribué avant que l'adjudicataire ait déposé une déclaration affirmant solennellement que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion avec toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres. (Annexe « B »)
- 2.2 Doit être insérée dans les documents d'appel d'offres une disposition prévoyant le rejet automatique d'une soumission s'il est clairement établi qu'il y a eu collusion entre le soumissionnaire et toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres. (Annexe « C »)

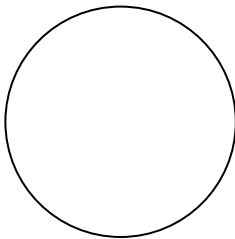
3. Mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi.

- 3.1 Tout membre du conseil ou tout fonctionnaire doit rappeler, à toute personne qui prend l'initiative de communiquer avec lui afin d'obtenir un contrat, l'existence de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, lorsqu'il croit qu'il y a contravention à cette loi.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

- 3.2 La municipalité favorise la participation des membres du conseil et des cadres municipaux à une formation destinée à les renseigner sur la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et/ou sur le Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi.
- 4. Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.**
- 4.1 Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration affirmant solennellement que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, à l'endroit d'un membre du conseil, d'un fonctionnaire ou de toute autre personne œuvrant pour la municipalité, dans le cadre de l'appel d'offres. (Annexe « B »)
- 4.2 Tout membre du conseil, fonctionnaire ou autre personne œuvrant pour la municipalité doit informer le plus tôt possible le directeur général de toute tentative d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption dont il a été témoin dans le cadre de ses fonctions. Cette mesure ne doit pas être interprétée comme limitant le droit de la personne concernée de porter plainte auprès d'un service de police ou d'une autre autorité publique.
- 5. Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts.**
- 5.1 Lorsque la municipalité utilise un système de pondération et d'évaluation des offres, tout membre du comité de sélection doit déclarer par écrit, avant de débiter l'évaluation des soumissions, qu'il n'a aucun intérêt pécuniaire particulier, direct ou indirect, à l'égard du contrat qui sera octroyé. (Annexe « D »)
- 5.2 Les membres du conseil, les fonctionnaires municipaux, de même que toute autre personne œuvrant pour la municipalité, impliqués dans la préparation de documents contractuels ou dans l'attribution de contrats seront informés qu'ils doivent dénoncer l'existence de tout intérêt pécuniaire dans une personne morale, société ou entreprise susceptible de conclure un contrat avec la municipalité. Un membre du conseil fait cette dénonciation au conseil; le directeur général, au maire; les autres fonctionnaires municipaux ainsi que les autres personnes œuvrant pour la municipalité, au directeur général.
- 5.3 Aucune personne en conflit d'intérêts ne peut participer à l'élaboration, l'exécution ou le suivi d'un appel d'offres ou d'un contrat.
- 5.4 L'intérêt pécuniaire minime n'est pas visé par les mesures décrites aux articles 5.1 et 5.2.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

6. Mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte.

6.1 Un appel d'offres identifie une personne à qui est confié le mandat de fournir toute information à ce sujet. Il est prévu dans tout document d'appel d'offres que tout soumissionnaire potentiel ou tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute information. (Annexe « E »)

6.2 Il est interdit à tout membre du conseil ainsi qu'à tout fonctionnaire ou autre personne œuvrant pour la municipalité de répondre à toute demande d'information relativement à tout appel d'offres autrement qu'en référant le demandeur à la personne responsable.

Cette mesure ne s'applique pas à la personne responsable de fournir de l'information aux soumissionnaires et n'empêche pas le conseil de nommer cette personne sur le comité de sélection, s'il en est.

6.3 Les membres du conseil, les fonctionnaires municipaux, de même que toute autre personne œuvrant pour la municipalité, impliqués dans la préparation de documents contractuels ou dans l'attribution de contrats seront informés qu'ils doivent dénoncer l'existence de toute situation, autre qu'un conflit d'intérêts, susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte. Un membre du conseil fait cette dénonciation au conseil; le directeur général, au maire; les autres fonctionnaires municipaux ainsi que les autres personnes œuvrant pour la municipalité, au directeur général.

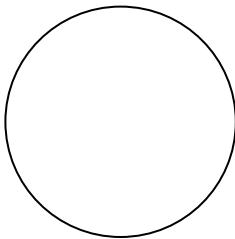
7. Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

7.1 Toute modification apportée à un contrat accordé à la suite d'un appel d'offres, et qui a pour effet d'en augmenter le prix, doit être justifiée par écrit par la personne responsable de la gestion de ce contrat. Une telle modification ne doit être apportée que si elle est accessoire au contrat et n'en change pas la nature.

Tout dépassement de coût de plus de 10 % du coût du contrat devra être autorisé par résolution du conseil.

7.2 Dans le cas de travaux de construction, la municipalité doit tenir des réunions de chantier régulières afin d'assurer le suivi de l'exécution du contrat.

ANNEXE « A »



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

DÉCLARATION RELATIVE À UN COMITÉ DE SÉLECTION

Je, soussigné(e), adjudicataire ou représentant de l'adjudicataire du contrat (identifier brièvement le contrat), déclare solennellement qu'au meilleur de ma connaissance, ni moi ni aucun autre représentant de l'adjudicataire n'a pris l'initiative de communiquer ou de tenter de communiquer avec un des membres du comité de sélection, depuis sa nomination sur le comité, afin de favoriser ma soumission ou celle de l'adjudicataire.

ET J'AI SIGNÉ :

Affirmé solennellement devant moi

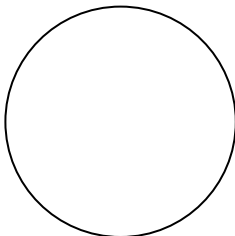
à _____

ce _____

Commissaire à l'assermentation

pour le district de _____

ANNEXE « B »



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**DÉCLARATION RELATIVE À L'ABSENCE DE
TRUQUAGE DES OFFRES
ET DE GESTES D'INTIMIDATION**

Je, soussigné(e), soumissionnaire ou représentant du soumissionnaire (nom), déclare solennellement qu'au meilleur de ma connaissance,

- a) la présente soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion avec toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres;

- b) ni moi ni aucun des collaborateurs ou employés du soumissionnaire ne nous sommes livrés à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, à l'endroit d'un membre du conseil, d'un fonctionnaire ou de toute autre personne œuvrant pour la municipalité dans le cadre de l'appel d'offres.

ET J'AI SIGNÉ :

Affirmé solennellement devant moi

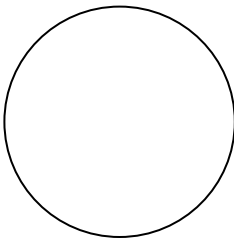
à _____

ce _____

Commissaire à l'assermentation

pour le district de _____

ANNEXE « C »



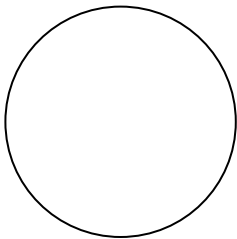
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**CLAUSE DEVANT ÊTRE INSÉRÉE DANS TOUT
DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES**

« **Collusion**

La municipalité rejettera automatiquement une soumission s'il est clairement établi qu'il y a eu collusion entre le soumissionnaire et toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres.

L'adjudicataire devra, comme condition essentielle de l'octroi du contrat, déposer une déclaration affirmant solennellement que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion avec toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres. »



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ANNEXE « D »

**DÉCLARATION RELATIVE À L'ABSENCE
D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER**

Je, soussigné(e), membre du comité de sélection relativement à
.....
(identifier le contrat), déclare solennellement n'avoir aucun
intérêt pécuniaire particulier, direct ou indirect, à l'égard de ce
contrat.

ET J'AI SIGNÉ :

Affirmé solennellement devant moi

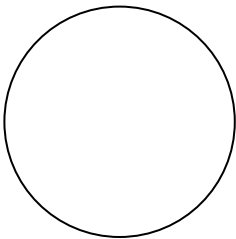
à _____

ce _____

Commissaire à l'assermentation

pour le district de _____

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

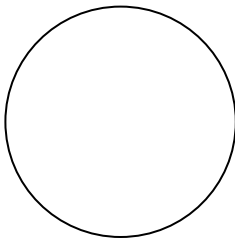
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 7 FEVRIER 2011,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoit Massicotte
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-02-023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal des assemblées du 17 et 24 janvier 2011.
- 4- Adoption des comptes à payer.
- 5- Correspondance.
- 6- Demande de monsieur Gilles Nobert.
- 7- Avis de motion de la présentation d'un règlement de modification du règlement 2007-06.
- 8- Programme de subvention pour l'achat de couches lavables.
- 9- Modification de la promesse d'achat du lot P-71, P-100 et 101.
- 10- Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour la Municipalité de Champlain.
- 11- Acquisition d'un logiciel de traitement de la paie.
- 12- Demande d'autorisation présentée par la RGMRM à la commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le lieu d'enfouissement.
- 13- Varia -
- 14- Période de questions.
- 15- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

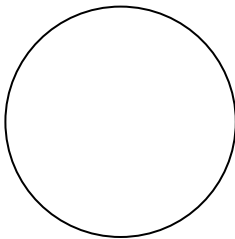
2011-02-024

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES DU 17
ET 24 JANVIER 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE le procès-verbal des assemblées du 17 et 24 janvier 2011 soit adopté tel que présenté.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2011-02-025

ADOPTION DES COMPTES A PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 7 février 2011 pour une somme n'excédant pas 86 000,63 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de janvier est déposée.

2011-02-026

DEMANDE DE MONSIEUR GILLES NOBERT

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Gilles Nobert ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal implanté sur le lot P-192-2 et portant le numéro civique 656, rue Notre-Dame a été détruit et qu'un nouveau bâtiment a été construit sur le même lot ;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2007-06 prévoit qu'un propriétaire qui érige une nouvelle construction d'une valeur de plus de 50 000 \$ sur un terrain a droit à une subvention d'un montant de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime que la construction implantée au 656, rue Notre-Dame peut être considérée comme un nouveau bâtiment ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le conseil municipal de Champlain considère que la construction érigée au 656, rue Notre-Dame est éligible au programme de revitalisation adopté par le règlement 2010-01 en date du 6 avril 2010.

ADOPTÉ unanimement

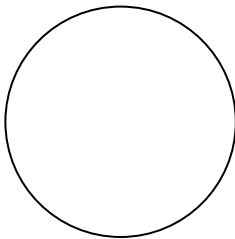
Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRESENTATION D'UN
REGLEMENT DE MODIFICATION DU REGLEMENT 2007-06**

AVIS de motion est donné par monsieur Benoit Massicotte de la présentation, lors d'une prochaine assemblée du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 2007-06 visant à décréter un programme de revitalisation.

2011-02-027

**PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE
COUCHES LAVABLES**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain désire favoriser les saines pratiques environnementales ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la Municipalité de Champlain adopte le programme de subvention pour l'utilisation de couches lavables pour les jeunes enfants décrit ci-après.

PROGRAMME DE SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES

Objet

La présente politique vise l'octroi d'une subvention d'un montant de 200 \$ à un demandeur qui répond aux conditions de qualification au présent programme.

Qualifications

Le parent qui désire obtenir une subvention dans le cadre du présent programme doit répondre aux conditions suivantes :

- Il doit résider sur le territoire de la municipalité de Champlain au moment où il présente la demande ;
- Être parent d'un enfant âgé de moins de 1 an ;
- Acheter un lot d'au moins 20 couches réutilisables et s'engager à les utiliser.

Documents requis

Le parent demandeur doit fournir à la municipalité les documents suivants :

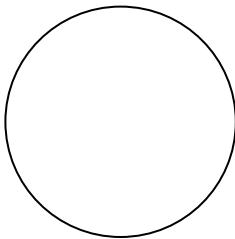
- Une preuve de résidence ;
- Une preuve de naissance de l'enfant ;
- Une facture originale démontrant l'achat des couches ;
- Un engagement écrit d'utilisation des couches lavables.

ADOPTÉ unanimement

2011-02-028

MODIFICATION DE LA PROMESSE D'ACHAT DU LOT P-71, P-100 ET 101

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a signé avec monsieur René Valois une promesse d'achat pour l'achat de l'immeuble composé des lots P-71, P-100 et 101 et que le délai prévu est échu ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le promettant vendeur et le promettant acheteur sont disposés à prolonger le contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Champlain, une promesse d'achat conforme à celle déjà signée pour les lots P-71, P-100 et 101 valable jusqu'au 30 juin 2011.

ADOPTÉ unanimement

2011-02-029

**ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE
COUVERTURE DE RISQUES POUR LA MUNICIPALITE DE
CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a été dûment informée des actions requises de sa part afin d'atteindre les objectifs de protection établis au schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Chenaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain est en accord avec les actions proposées et détaillées dans le document « Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Champlain » ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le conseil municipal adopte le « Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Champlain » tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2011-02-030

**ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE TRAITEMENT DE LA
PAIE ET D'UN ANTIVIRUS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain désire se doter d'un logiciel pour le traitement des payes et d'un antivirus ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Infoteck, centre de l'ordinateur, propose la fourniture d'un logiciel de paye Acomba et d'un antivirus, avec une protection de 3 ans pour un montant de 1 255 \$;

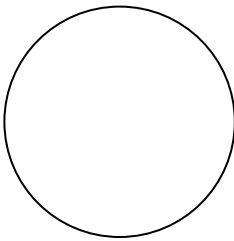
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la Municipalité de Champlain accorde un contrat à Infoteck, centre de l'ordinateur, pour l'acquisition d'un logiciel de paye et un antivirus, tel que proposé.

ADOPTÉ unanimement

2011-02-031

**DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LA RGMRM
À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LE LIEU
D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT que le lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain a été aménagé suite à une autorisation émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « la CPTAQ ») (dossier 3206D-036175);

CONSIDÉRANT que le lieu d'enfouissement a été agrandi sous forme de lieu d'enfouissement imperméable sur les mêmes lots et des lots contigus, avec l'autorisation du ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT l'évolution des activités d'enfouissement ainsi que les obligations et les normes découlant des différentes autorisations émises par le ministre de l'Environnement et le nouveau *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a rendu des décisions dans les dossiers 355223 (Nutra) et 365272 (Garage de la MRC Les Chenaux) pour des usages en lien avec le site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie entend présenter une demande à la CPTAQ pour préciser et, au besoin, compléter les autorisations déjà émises pour permettre l'établissement et d'exploitation du lieu d'enfouissement avec ses constructions et équipements accessoires (zone tampon, chemin d'accès, garage, balance, système de captage et de traitement des eaux et des biogaz ainsi que tout autre construction ou aménagement requis par les autorisations du ministre de l'Environnement et/ou la *Loi sur la qualité de l'Environnement* et ses règlements) sur l'ensemble des lots formant le site d'enfouissement à Champlain, à savoir une superficie de 89,33799 hectares circonscrite sur l'ortho-image préparée par Jocelyn Mc Clure le 28 septembre 2010;

EN CONSÉQUENCE,

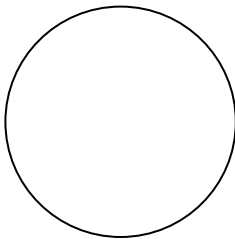
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la Municipalité appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ qu'entend déposer la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie afin de préciser et, au besoin, compléter les autorisations déjà émises pour permettre l'établissement et d'exploitation du lieu d'enfouissement avec ses constructions et équipements accessoires sur l'ensemble des lots formant le site d'enfouissement se trouvant son territoire, à savoir une superficie de 89,33799 hectares décrite sur l'ortho-image préparée par Jocelyn Mc Clure le 28 septembre 2010;

QUE, compte-tenu de la nature particulière de la demande, il n'existe pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour satisfaire la demande ni de site de moindre impact;

QUE la demande ne crée pas d'impact additionnel sur l'agriculture considérant les autorisations antérieurement accordées par la CPTAQ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

QUE la demande ne porte pas d'avantage atteinte à l'homogénéité du secteur;

QUE l'autorisation recherchée n'aura pas d'effet d'entraînement sur les lots voisins considérant que la localisation du lieu d'enfouissement est circonscrite par les autorisations émises par le ministre de l'Environnement ainsi que par la réglementation d'urbanisme de la municipalité et le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Chenaux;

QU'un refus de la CPTAQ aurait des conséquences graves sur l'exploitation du site d'enfouissement dont les ouvrages de captage et de traitement des eaux de lixiviation et des biogaz font partie intégrante d'un point de vue environnemental;

QUE des sommes très importantes ont été investies par les municipalités pour l'établissement et l'agrandissement du site d'enfouissement;

QUE le règlement de zonage de la municipalité prévoit que ces lots sont affectés à un usage industrie de traitement de matières résiduelles et industrie nécessitant un approvisionnement en biogaz, et les sites d'élimination et de traitement des matières résiduelles.

QUE, dans la mesure où l'orientation préliminaire à être rendue par la CPTAQ est conforme à la demande de la Régie, la municipalité renonce aux délais prévus par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour présenter ses observations ainsi qu'à la tenue d'une rencontre publique;

QUE, dans la mesure où la décision à être rendue par la CPTAQ est conforme à la demande de la Régie, la municipalité renonce à en appeler de cette décision devant le Tribunal administratif du Québec, de manière à ce que la décision devienne exécutoire dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ unanimement

2011-02-032

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

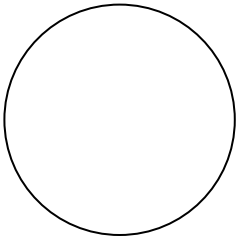
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

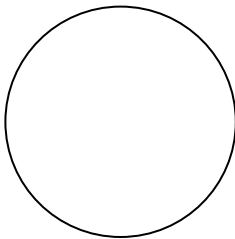
Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 7 MARS 2011,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoit Massicotte
- Madame Mireille LeBlanc

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-03-033

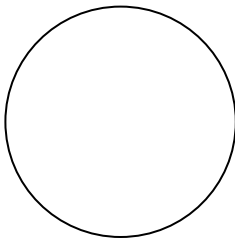
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 février 2011.
- 4- Correspondance.
- 5- Adoption des comptes à payer.
- 6- Liste des taxes impayées
- 7- Rapport du CCU du 21 février 2011
- 8- Dépôt de la procédure d'enregistrement pour le règlement 2011-01
- 9- Adoption du règlement visant à modifier le règlement 98-05 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec
- 10- Adoption du règlement visant à modifier le règlement 98-07 sur les animaux applicable par Sûreté du Québec
- 11- Adoption du règlement visant à modifier le règlement 98-08 sur l'utilisation extérieure de l'eau applicable par la Sûreté du Québec
- 12- Adoption du règlement visant à modifier le règlement 98-06 sur les nuisances applicable par la Sûreté du Québec
- 13- Adoption du règlement visant à modifier le règlement 98-09 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec
- 14- Adoption du règlement de modification du règlement 2007-06 visant à décréter un programme de revitalisation
- 15- Demande de remboursement de la municipalité de Batiscan
- 16- Mandat de négociation des acquisitions et droits de passage pour le projet d'aqueduc
- 17- Subvention à l'Association de soccer des Chenaux
- 18- Subvention au hockey mineur des Chenaux
- 19- Adhésion à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) pour l'année 2011
- 20- Publicité dans le cahier spécial «MRC des Chenaux» au montant de 388 \$



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

- 21- Nomination d'un représentant à la RGMRM
- 22- Autorisation de signature au protocole d'entente concernant le projet de mise aux normes des sources d'eau potable
- 23- Varia Mandat de bornage pour les lots 130-P et 76-P
Demande de don pur «Projet sportif Halifax 2011»
Nomination des officiers du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2011
- 24- Période de questions.
- 25- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-034

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU
7 FÉVRIER 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 7 février soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-035

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 7 mars 2011 pour une somme n'excédant pas 213 745.27 \$ pour la Municipalité (feuilles en annexe)

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de février est déposée.

Note

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 21
FÉVRIER 2011.**

Monsieur Claude Chartier dépose le rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2011.

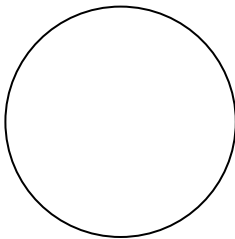
2011-03-036

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE MODIFICATION 2011-03
DU RÈGLEMENT 98-04 SUR LE STATIONNEMENT
APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a adopté un règlement sur le stationnement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime qu'il est nécessaire de mettre à jour le montant des amendes prévu à la réglementation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 6 décembre 2010 ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le règlement de modification du règlement 98-04 soit adopté et qu'il est édicté par ce règlement ce qui suit :

Article 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule **Règlement de modification 2011-03 du règlement 98-04 sur le stationnement.**

Article 2 MODIFICATIONS

L'article 10 du règlement 98-04 est modifié par le remplacement du montant de l'amende prévu. Un montant de *cent dollars (100 \$)* devrait apparaître, au lieu du montant de trente dollars (30 \$).

L'article 11 du règlement 98-04 est modifié par le remplacement du montant de l'amende prévu. Un montant de *quarante dollars (40 \$)* devrait apparaître, au lieu du montant de dix dollars (10 \$).

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-037

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE MODIFICATION 2011-04
DU RÈGLEMENT 98-05 SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET
L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS APPLICABLE PAR
LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a adopté un règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime qu'il est nécessaire de mettre à jour le montant des amendes prévu à la réglementation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 6 décembre 2010 ;

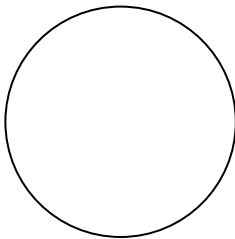
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le règlement de modification du règlement 98-05 soit adopté et qu'il est édicté par ce règlement ce qui suit :

Article 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule **Règlement de modification 2011-04 du règlement 98-05 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec.**

Article 2 MODIFICATIONS



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

L'article 19 du règlement 98-05 est modifié par le remplacement du montant de l'amende prévu. Un montant de *cent dollars (100 \$)* devrait apparaître, au lieu du montant de quarante dollars (40 \$).

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-038

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE MODIFICATION 2011-05
DU RÈGLEMENT 98-07 SUR LES ANIMAUX APPLICABLE
PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a adopté un règlement sur les animaux applicable par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime qu'il est nécessaire de mettre à jour le montant des amendes prévu à la réglementation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 6 décembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le règlement de modification du règlement 98-07 soit adopté et qu'il est édicté par ce règlement ce qui suit :

Article 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule **Règlement de modification 2011-05 du règlement 98-07 sur les animaux applicable par la Sûreté du Québec.**

Article 2 MODIFICATIONS

L'article 12 du règlement 98-07 est modifié par le remplacement du montant de l'amende prévu. Un montant de *cent dollars (100 \$)* devrait apparaître, au lieu du montant de quarante dollars (40 \$) ;

L'article 13 est modifié par le remplacement du montant de l'amende prévu. Un montant de *deux cents dollars (200 \$)* devrait apparaître, au lieu du montant de cent dollars (100 \$).

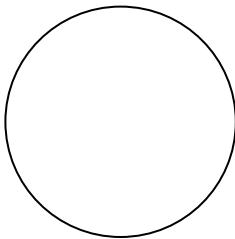
Article 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-039

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE MODIFICATION 2011-06
DU RÈGLEMENT 98-08 RELATIF À L'UTILISATION
EXTÉRIEURE DE L'EAU APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU
QUÉBEC**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a adopté un règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau applicable par la sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime qu'il est nécessaire de mettre à jour le montant des amendes prévu à la réglementation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 6 décembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le règlement de modification du règlement 98-08 soit adopté et qu'il est édicté par ce règlement ce qui suit :

Article 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule **Règlement de modification 2011-06 du règlement 98-08 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau applicable par la Sûreté du Québec.**

Article 2 MODIFICATIONS

L'article 7 du règlement 98-08 est modifié par le remplacement du montant de l'amende prévu. Un montant de *cent dollars (100 \$)* devrait apparaître, au lieu du montant de quarante dollars (40 \$).

L'article 8 du règlement 98-08 est modifié par le remplacement du montant de l'amende prévu. Un montant de *deux cents dollars (200 \$)* devrait apparaître, au lieu du montant de cent dollars (100 \$).

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-040

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE MODIFICATION 2011-07 DU RÈGLEMENT 98-06 SUR LES NUISANCES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

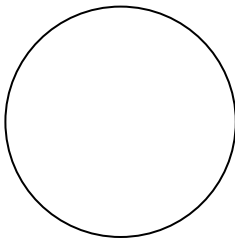
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a adopté un règlement sur les nuisances applicable par la sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime qu'il est nécessaire de mettre à jour le montant des amendes prévu à la réglementation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 6 décembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE le règlement de modification du règlement 98-06 soit adopté et qu'il est édicté par ce règlement ce qui suit :

Article 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule **Règlement de modification 2011-07 du règlement 98-06 sur les nuisances applicable par la Sûreté du Québec.**

Article 2 MODIFICATION

L'article 11 du règlement 98-06 est modifié par le remplacement du montant de l'amende prévu. Un montant de *cent dollars (100 \$)* devrait apparaître, au lieu du montant de quarante dollars (40 \$).

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-041

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE MODIFICATION 2011-08
DU RÈGLEMENT 98-09 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME
APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a adopté un règlement sur les systèmes d'alarme applicable par la sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime qu'il est nécessaire de mettre à jour le montant des amendes prévu à la réglementation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 6 décembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le règlement de modification du règlement 98-09 soit adopté et qu'il est édicté par ce règlement ce qui suit :

Article 1 TITRE DU RÈGLEMENT

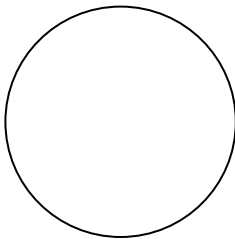
Le présent règlement s'intitule **Règlement de modification 2011-08 du règlement 98-09 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec.**

Article 2 MODIFICATION

L'article 12 du règlement 98-09 est modifié par le remplacement du montant de l'amende prévu. Un montant de *cent cinquante dollars (150 \$)* devrait apparaître, au lieu du montant de cent dollars (100 \$).

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2011-03-042

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE MODIFICATION 2011-09
DU RÈGLEMENT 2007-06 VISANT À DÉCRÉTER UN
PROGRAMME DE REVITALISATION**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a adopté le règlement 2007-06 visant à créer un programme de revitalisation ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire modifier le texte du règlement afin de clarifier les conditions d'éligibilité au programme ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement lors de l'assemblée du 1^{er} mars 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le règlement 2011-09 est adopté et qu'il est décrété et statué par ledit règlement ce qui suit :

Article 1 TITRE

Le présent règlement s'intitule « **Règlement 2011-09 visant à décréter un programme de revitalisation** ».

Article 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement modifie le règlement 2007-06 par l'ajout du texte suivant, après le dernier alinéa de l'article 7 : « *Les travaux de construction qui font suite à la démolition totale ou partielle d'un bâtiment principal déjà existant sur un terrain sont exclus du programme.* »

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ unanimement

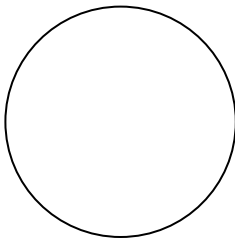
2011-03-043

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
DE BATISCAN**

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Champlain est intervenu sur l'autoroute 40 pour un incendie de véhicule sur le territoire de la municipalité de Batiscan ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de la municipalité de Batiscan n'a pas requis l'intervention de la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Batiscan a payé à la municipalité de Champlain un montant de 483 \$ pour son intervention et que le requérant du service refuse de payer ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain rembourse le montant de 483 \$ qu'elle a reçu de la municipalité de Batiscan pour l'intervention du service incendie du 11 août 2010.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-044

**MANDAT DE NÉGOCIATION DES ACQUISITIONS ET
DROITS DE PASSAGE POUR LE PROJET D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT QUE la firme d'évaluation Servitech a réalisé une évaluation des terrains sur lesquels la municipalité de Champlain devra implanter ses infrastructures pour la réalisation de son projet d'alimentation en eau potable sur le rang St-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE des offres doivent être faites aux propriétaires des terrains où se dérouleront les travaux d'aménagement des infrastructures d'alimentation en eau potable ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le mandat de négociation pour l'acquisition des terrains et servitudes nécessaires au projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable sur le rang St-Pierre soit accordé à la firme d'évaluation Servitech.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-045

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE SOCCER DES
CHENAUX**

CONSIDÉRANT que quinze (15) joueurs de Champlain jouent au soccer avec l'association du soccer des Chenaux de Ste-Anne-de-la-Pérade;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité de Champlain accorde une subvention de 375 \$ à l'Association du soccer des Chenaux pour l'année 2010.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-046

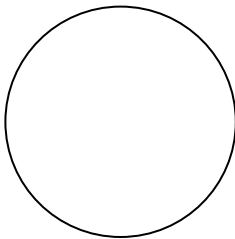
SUBVENTION AU HOCKEY MINEUR DES CHENAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade doit assumer une part du déficit de l'aréna situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les joueurs de hockey et les patineurs de Champlain utilisent l'aréna pour leurs parties;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la Municipalité de Champlain accorde une subvention de 2 000 \$ pour l'année 2010-2011 à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour les 8 utilisateurs de l'aréna qui proviennent de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-047

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES ORGANISMES
MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(AOMGMR) POUR L'ANNÉE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain renouvelle son adhésion à l'AOMGMR pour l'année 2011 au montant de 281.69 \$.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-048

**PUBLICITÉ DANS LE CAHIER SPÉCIAL «MRC DES
CHENAUX» AU MONTANT DE 388 \$**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la Municipalité de Champlain défraie le coût d'une annonce au montant de 388 \$ (taxes non incluses) dans le cahier spécial du Nouvelliste consacré à la MRC des Chenaux.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-049

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA
MUNICIPALITÉ À LA RGMRM**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a un représentant au conseil d'administration de la RGMRM ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un substitut au représentant de la municipalité de Champlain au conseil d'administration de la RGMRM ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

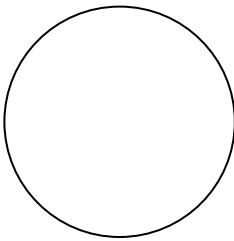
QUE la municipalité de Champlain nomme monsieur Claude Chartier pour siéger au conseil d'administration de la RGMRM en cas d'incapacité du maire de siéger au dit conseil d'administration.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-050

**AUTORISATION DE SIGNATURE AU PROTOCOLE
D'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DE MISE AUX
NORMES DES SOURCES D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue le 27 avril 2009 entre la municipalité de Champlain et le ministère des Affaires municipales,



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités et que des modifications doivent être apportées à ladite entente ;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau protocole d'entente a été présenté pour tenir compte des modifications apportées à l'entente originale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le maire soit autorisé, au nom de la municipalité, à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions, et de l'Occupation du territoire concernant le projet de mise aux normes des sources d'eau potable.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-051

MANDAT DE BORNAGE POUR LES LOTS 130-P ET 76-P

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a fait l'acquisition de l'immeuble portant le numéro civique 957 Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que les titres et l'occupation ne correspondent pas ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire clarifier la situation avec les propriétaires voisins sur les lots 130-P et 76-P ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain entreprenne la démarche pour le bornage des lots 130-P et 76-P afin de délimiter la propriété acquise de la coopérative Agricole Champlain-Laviolette.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-052

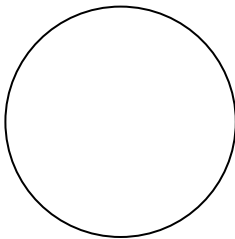
DEMANDE DE DON POUR «PROJET SPORTIF HALIFAX 2011»

CONSIDÉRANT QUE deux jeunes de Champlain, Jean-Philippe Lefebvre et Malcolm Tanguay Talbot joueur de l'équipe de hockey LES PRÉDATEURS Bantam CC, vont participer du 30 mars au 3 avril 2011 au Projet sportif Halifax 2011

II EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QU'une somme de 200 \$ soit versée pour la participation au «PROJET SPORTIF HALIFAX 2011» à Jean-Philippe Lefebvre et à Malcolm Tanguay Talbot.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2011-03-053

**NOMINATION DES OFFICIERS DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME POUR L'ANNÉE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE les personnes suivantes soient nommées officiers au comité
consultatif d'urbanisme pour l'année 2011

Monsieur Claude Chartier : président
Monsieur Denis Boisvert : vice-président
Monsieur Jean Houde : secrétaire

ADOPTÉ unanimement

2011-03-054

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

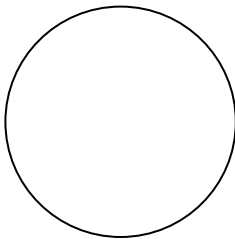
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les
crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 28 MARS 2011,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoit Massicotte
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-03-055

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot du maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Avis de motion de la présentation d'un règlement visant à modifier le règlement 2009-16 autorisant l'assujettissement à la Cour municipale de Trois-Rivières.
- 4- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2011-03-056

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT
2009-16 AUTORISANT L'ASSUJETTISSEMENT À LA
COUR MUNICIPALE DE TROIS-RIVIÈRES**

AVIS de motion est donné par monsieur Claude Chartier de la présentation, lors d'une prochaine assemblée du conseil, d'un règlement visant à modifier le règlement 2009-16 autorisant l'assujettissement à la cour municipale de Trois-Rivières.

2011-03-057

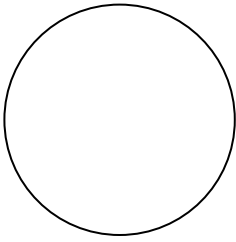
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

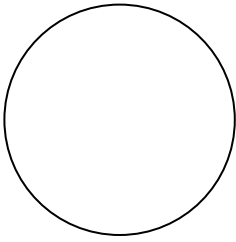
ADOPTÉ unanimement



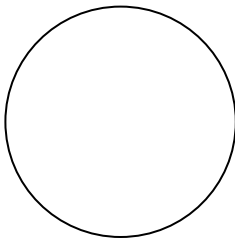
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Jean-Robert Barnes, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 4 AVRIL 2011,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-04-058

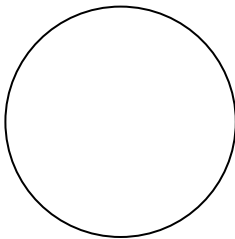
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 mars et du 28 mars 2011.
- 4- Correspondance.
- 5- Adoption des comptes à payer.
- 6- Rapport du CCU du 21 mars 2011
- 7- Demande de dérogation mineure présentée pour la construction d'un garage au 916, rue Notre-Dame. Commentaires des personnes intéressées
- 8- Demande de dérogation mineure présentée pour l'agrandissement d'un bâtiment principal au 967, rue Notre-Dame. Commentaires des personnes intéressées
- 9- Autorisation d'usage conditionnel au 1329, rue Notre-Dame. Commentaires des personnes intéressées
- 10- Adoption du 2^e projet de règlement modifiant le règlement de zonage
- 11- Demande d'offre de services pour l'élaboration d'un PIIA
- 12- Règlement 2011-10 modifiant le règlement 2009-16 autorisant l'assujettissement à la Cour municipale
- 13- Demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par Ferme Paul Massicotte et Fils
- 14- Demande d'autorisation à la CPTAQ pour les lots 369-P, 370-P, 379-P, 378-P
- 15- Demande d'autorisation en zone agricole pour la construction d'une voie d'accès au site d'enfouissement sanitaire de Champlain
- 16- Appel d'offres pour des soumissions pour les travaux d'aqueduc au rang St-Pierre
- 17- Mandat pour l'évaluation d'un opérateur de pelle mécanique au site d'enfouissement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

- 18- Autorisation pour la présentation de demandes de certificats d'autorisation pour des travaux au site d'enfouissement
- 19- Climatisation au Centre du Tricentenaire de Champlain
- 20- Résolution d'appui à Statistique Canada pour le recensement 2011
- 21- Résolution d'appui au comité ZIP pour le plan de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques de l'Île Carignan et l'Île Valdor
- 22- Demande de congé pour madame Marie-Andrée Cormier et madame Annie Joosten
- 23- Subvention au service des Loisirs de Champlain inc. pour l'organisation de la Fête nationale
- 24- Adoption d'une politique de soutien et de reconnaissance des organismes bénévoles
- 25- Demande de la Société Historique de Champlain
- 26- Varia
- 27- Période de questions.
- 28- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-059

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 7 MARS ET DU 28 MARS 2011

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 7 mars et du 28 mars 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de mars est déposée.

2011-04-060

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 4 avril 2011 pour une somme n'excédant pas 159 132.86 \$ pour la Municipalité

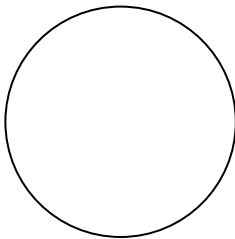
Note

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 21 FÉVRIER 2011.

Monsieur Claude Chartier dépose le rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2011.

2011-04-061

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE AU 916, RUE NOTRE-DAME



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 916, rue Notre-Dame avec des marges de recul latérales de 1 m du côté ouest et d'environ 0.7 m du côté est ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prescrit des marges de recul latérales de 2 m et une somme des marges de 6 m ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'engage à enlever le bâtiment accessoire existant sur la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande que le conseil autorise l'agrandissement du bâtiment du 916, rue Notre-Dame en respectant une somme des marges latérales de 5.5 m ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant estime qu'il ne peut respecter les recommandations du CCU puisque la marge du côté ouest est de 1 m plutôt que 2 m.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE le conseil autorise l'agrandissement du bâtiment principal du 916, rue Notre-Dame avec une marge de recul du côté est de 0.7 m et une somme des marges de recul latérales de 1.7 m au lieu de 6 m à la condition que le bâtiment accessoire existant soit enlevé.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-062

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR
L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 967,
RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'agrandissement du bâtiment principal au 967, rue Notre-Dame en fonction d'une marge de recul avant de 3 m plutôt que de 6 m tel que prescrit par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté se fait sur l'espace actuellement occupé par la galerie ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande ;

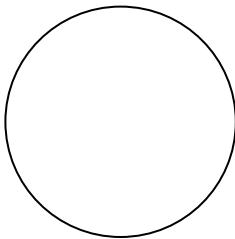
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le conseil accepte la dérogation demandée et autorise l'agrandissement du bâtiment du 967, rue Notre-Dame avec une marge de recul avant de 3 m.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-063

**AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL AU 1329,
RUE NOTRE-DAME**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'usage «Service de pension et de toilettage d'animaux» au 1329, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE les activités reliées à l'usage ne se dérouleront qu'à l'intérieur du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture du bâtiment ne sera pas modifiée pour y exercer l'usage autorisé ;

CONSIDÉRANT QUE tout affichage devra faire l'objet d'une demande conforme à la réglementation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité autorise l'usage «Service de pension et de toilettage d'animaux» au 1329, rue Notre-Dame.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-064

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal a soumis à la consultation publique un projet de modification de la réglementation d'urbanisme ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 128 de ladite Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, copie certifiée conforme du second projet de règlement de modification du règlement sur les usages conditionnels et de la résolution par laquelle il est adopté doit être transmise au conseil de la MRC des Chenaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

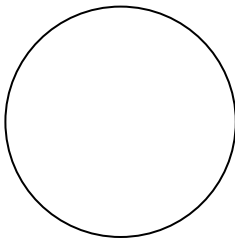
1. QUE le conseil municipal adopte le second projet de modification du règlement de zonage
2. QUE copie du second projet de règlement de modification du règlement de zonage soit transmise au conseil de la MRC des Chenaux

2^E PROJET DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

1. TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2011-02.

2. OBJET DU RÈGLEMENT



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-03. Il a pour objet d'autoriser les services de pension et de toilettage d'animaux dans la zone 120-CR.

3. USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 120-CR

La grille de spécification de la zone 120-CR est modifiée en autorisant l'usage spécifique suivant :

08. «Service de pension et de toilettage d'animaux (à l'intérieur d'un bâtiment)», faisant partie du sous-groupe d'usage «Service et atelier artisanal – incidence moyenne» de la classe «Commerce et service»

Un maximum de 5 animaux peut être admis simultanément en rapport avec cet usage.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 120-CR est annexée au présent règlement.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-065

DEMANDE D'OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉLABORATION D'UN PIA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire régir les constructions, rénovations et implantations en tenant compte des éléments patrimoniaux situés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pourrait encadrer l'émission des permis ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux a déjà élaboré la réglementation présentement en vigueur dans la municipalité de Champlain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

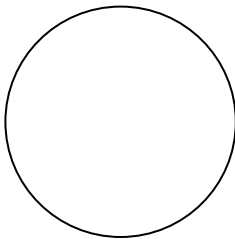
QUE la municipalité de Champlain demande une offre de services pour l'élaboration d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant à régir les rénovations, constructions et aménagements dans les secteurs offrant un intérêt patrimonial sur le territoire de la municipalité de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-066

RÈGLEMENT 2011-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-16 AUTORISANT L'ASSUJETTISSEMENT À LA COUR MUNICIPALE DE TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a adopté le



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

règlement 2009-16 autorisant l'assujettissement à la Cour municipale de Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire remplacer l'article 1 du règlement 2009-16 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement lors de l'assemblée du 28 mars 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le règlement 2011-10 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 du Règlement 2009-16 autorisant l'assujettissement à la Cour municipale de Trois-Rivières est modifié par le remplacement dans la première ligne, des mots «Ville de Trois-Rivières» par «Municipalité de Champlain».

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-067

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PRÉSENTÉE PAR FERME PAUL MASSICOTTE ET FILS

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée à la CPTAQ pour autoriser une utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie des lots 165-P, 166-P, 167-P, 169-P-171-P et 175-P, c'est-à-dire l'installation d'un tuyau de raccordement d'un système de traitement des eaux usées d'origine industrielles au système de traitement des eaux usées municipales ;

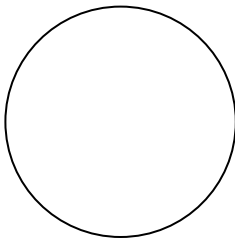
CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Massibec enr. transforme des produits agricoles provenant de l'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une conduite entre le traitement des eaux industrielles et le traitement des eaux municipales est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain étudie la possibilité de faire traiter les eaux usées de l'entreprise Massibec enr. par le système de traitement municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la municipalité de Champlain appuie la demande d'utilisation pour une autre fin que l'agriculture d'une partie des lots 165-P, 166-P, 167-P, 169-P, 171-P et 175-P présentée par l'entreprise Massibec Enr. – Ferme Paul Massicotte et Fils inc. à la CPTAQ.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement. Monsieur Benoit Massicotte déclare son intérêt à titre d'administrateur de l'entreprise Massibec et ne vote pas.

2011-04-068

DEMANDE À LA CPTAQ POUR LES LOTS 369-P, 370-P, 379-P, 378-P

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire implanter des puits de captage d'eau potable dans le cadre de son programme de mise à niveau du système d'approvisionnement en eau potable de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acquérir des terrains pour y implanter des puits de captage d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de puits de captage d'eau est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la localisation du projet fait suite à une recherche en eau qui conclue qu'il ne peut être réalisé hors de la zone agricole ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain présente une demande à la CPTAQ pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 369-3, 370-1, 378-3, 378-4 et 379-2.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-069

DEMANDE D'AUTORISATION EN ZONE AGRICOLE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE D'ACCÈS AU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE CHAMPLAIN

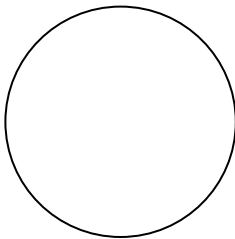
CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour la construction d'une voie d'accès au site d'enfouissement sanitaire de Champlain;

CONSIDÉRANT QUE le tracé de cette voie d'accès se situe dans un milieu boisé en bordure de l'autoroute et, qu'à cet égard, aucune contrainte ne vient affecter les activités agricoles du secteur environnant, ni compromettre le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la construction de cette route permettra l'accès au site d'enfouissement sanitaire de Champlain en évitant les problèmes de sécurité et de nuisances causés par la circulation des camions lourds sur la route 138;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de logistique territoriale, cette voie d'accès ne peut se situer ailleurs sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE le conseil de la municipalité de Champlain appui la demande de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour la construction d'une voie d'accès en zone agricole, en bordure de l'autoroute 40.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-070

MANDAT À PLURITEC POUR LE BRANCHEMENT DE MASSIBEC AU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QU'une demande est faite pour l'utilisation du système de traitement des eaux municipal pour le rejet des eaux usées de l'entreprise Massibec enr. ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'évaluer les effets des eaux usées de l'entreprise Massibec enr. sur le système de traitement des eaux usées municipal ;

CONSIDÉRANT QUE Pluritec ltée a présenté une offre de service pour l'évaluation des effets du rejet des eaux usées de l'entreprise Massibec enr. Sur le système de traitement des eaux municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le mandat pour l'étude des effets du rejet des eaux usées de l'entreprise Massibec enr. Dans le système municipal de traitement des eaux soit accordé à Pluritec ltée.

ADOPTÉ unanimement. Monsieur Benoit Massicotte déclare son intérêt à titre d'administrateur de l'entreprise Massibec et ne vote pas.

2011-04-071

APPEL D'OFFRES POUR DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC AU RANG ST-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire procéder à un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement de 2 puits de captage d'eau potable et leur connexion aux installations existantes ;

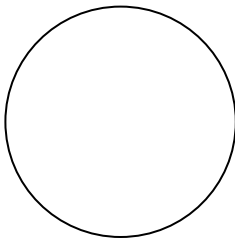
CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus ont fait l'objet d'une entente de financement avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE Pluritec Ltée a préparé des plans et devis pour ces travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité mandate Pluritec Ltée pour procéder à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'amélioration du système d'approvisionnement en eau potable.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2011-04-072

**MANDAT POUR L'ÉVALUATION D'UN OPÉRATEUR DE
PELLE MÉCANIQUE AU SITE D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la RGMRM a fait l'acquisition d'une pelle mécanique pour les opérations au Lieu d'enfouissement technique de Champlain ;

CONSIDÉRANT QU'un poste d'opérateur doit être créé pour l'opération de la pelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution du poste doit se faire parmi les personnes intéressées à l'emploi de la municipalité de Champlain, travaillant au LET et satisfaisant aux exigences normales de la tâche ;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Formalourd pour évaluer les candidats

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité mandate Formalourd pour évaluer les candidats au poste d'opérateur au LET de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-073

**AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DE DEMANDES
DE CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX
AU SITE D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE des certificats d'autorisation sont nécessaires pour la réalisation de travaux suivants :

- Le recouvrement final des cellules C, D, E du L.E.S. de Champlain (dossier 752-04-01-00007-24)
- Le captage et le pompage du lixiviat du L.E.T. de Champlain (dossier 7522-04-01-00007-24)
- la construction d'un mur-écran (dossier 7522-04-01-00007-23)

CONSIDÉRANT QUE les documents nécessaires à la présentation d'une demande de certificat ont été préparés par la RGMRM ;

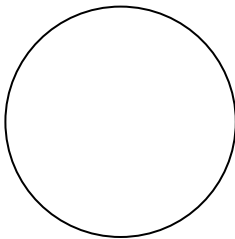
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain mandate la RGMRM pour présenter pour et au nom de la municipalité de Champlain des demandes de certificat d'autorisation pour des travaux de :

- Le recouvrement final des cellules C, D, E du L.E.S. de Champlain (dossier 752-04-01-00007-24)
- Le captage et le pompage du lixiviat du L.E.T. de Champlain (dossier 7522-04-01-00007-24)
- La construction d'un mur-écran (dossier 7522-04-01-00007-23)

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2011-04-074

CLIMATISATION AU CENTRE DU TRICENTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire réaliser des travaux de climatisation au Centre du Tricentenaire ;

CONSIDÉRANT les soumissions présentées par Aubin Pélissier d'un montant de 16 605 \$ (taxes non incluses) et R. Beaudoin Électrique Ltée au montant de 5 564.12 \$ (taxes non incluses) ;

CONSIDÉRANT les dispositions du code municipal sur l'attribution des contrats ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le conseil municipal de Champlain décrète des travaux d'installation d'un système de climatisation au Centre du Tricentenaire et accorde les contrats pour la réalisation desdits travaux à Aubin Pélissier et à R. Beaudoin Électrique Ltée.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-075

**RÉSOLUTION D'APPUI À STATISTIQUE CANADA POUR LE
RECENSEMENT 2011**

ATTENDU QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Champlain appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies ;

ATTENDU QUE la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeureront strictement confidentiels ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

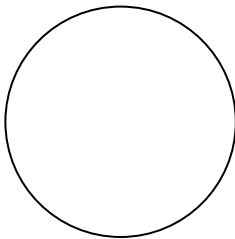
QUE la municipalité de Champlain déclare, par la présente, la semaine du 9 au 13 mai, la **SEMAINE DU RECENSEMENT** et prie tous les résidents de remplir et de renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-076

**RÉSOLUTION D'APPUI AU COMITÉ ZIP POUR LE PLAN DE
CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES HABITATS
FAUNIQUE DE L'ÎLE CARIGNAN ET DE L'ÎLE VALDOR**

CONSIDÉRANT QUE le comité ZIP des 2 Rives demande un appui à un projet de mise en valeur des zones humides de l'Île Carignan et de



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

l'Île Valdor ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que l'inventaire et la mise en valeur du territoire naturel de la municipalité constituent un avantage pour la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain appui le projet de mise en valeur du territoire de Champlain comprenant l'Île Carignan et l'Île Valdor et s'engage à fournir une aide technique au comité ZIP des 2 Rives pour la réalisation dudit projet.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-077

**DEMANDE DE CONGÉ POUR MADAME MARIE-ANDRÉE
CORMIER ET MADAME ANNIE JOOSTEN**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

Qu'un congé sans solde soit accordé à :

- madame Annie Joosten les jeudis et vendredis pour la période du 27 juin au 5 septembre 2011 inclusivement ;
- madame Marie-Andrée Cormier pour la période du 1^{er} août au 5 septembre 2011 inclusivement.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-078

**SUBVENTION AU SERVICE DES LOISIRS DE CHAMPLAIN
INC. POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire favoriser la tenue d'activités familiales à l'occasion de la St-Jean-Baptiste ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des activités visant à célébrer la St-Jean-Baptiste est confiée au Service des Loisirs de Champlain inc.;

CONSIDÉRANT QUE des revenus estimés pour les activités sont sensiblement inférieurs aux dépenses anticipées. ;

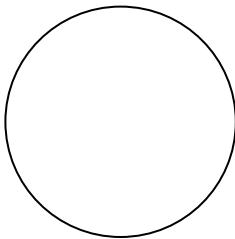
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain accorde une subvention d'un montant de 4 000 \$ au Service des Loisirs de Champlain inc. afin de compenser l'excédent des dépenses sur les revenus pour l'organisation d'activités visant à célébrer la fête de la St-Jean-Baptiste pour l'année 2011.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-079

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE
RECONNAISSANCE DES ORGANISMES BÉNÉVOLES**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain reconnaît l'importance de l'action bénévole pour soutenir le dynamisme du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire concrétiser son engagement auprès des bénévoles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain adopte une politique de soutien et de reconnaissance des organismes bénévoles conforme au texte suivant :

POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES BÉNÉVOLES

Reconnaissance du bénévolat

La Municipalité reconnaît que le bénévolat est à la base de la vitalité de Champlain et de la qualité de vie de ses citoyens. Notre municipalité ne serait pas la même sans la participation de nombreux bénévoles au sein d'organismes du milieu.

Le bénévolat permet de mettre à profit les talents et la générosité de nombreux citoyens pour rendre notre milieu plus accueillant, vivant et humain. L'action bénévole enrichit et valorise aussi ceux qui s'impliquent dans leur communauté.

Par la présente politique, le conseil municipal veut témoigner son soutien et sa reconnaissance aux bénévoles et organismes bénévoles de Champlain. Il reconnaît également le Centre d'action bénévole des Riverains comme organisme de soutien au bénévolat.

Soutien aux organismes bénévoles

☒ La Municipalité met son Bulletin au service des organismes bénévoles en leur offrant de publier toutes informations pertinentes à leurs activités.

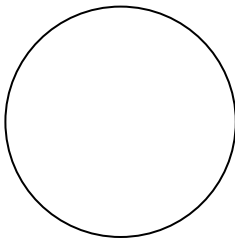
☒ La Municipalité met gratuitement les locaux et équipements du Centre Tricentenaire à la disposition des organismes bénévoles pour la réalisation de leurs activités courantes.

☒ La Municipalité peut aussi fournir du support technique aux organismes bénévoles.

☒ La Municipalité s'engage à collaborer avec le CAB des Riverains dans le soutien aux organismes bénévoles

Reconnaissance des bénévoles et des organismes bénévoles

☒ Le Conseil municipal organise chaque année une activité de reconnaissance du bénévolat en proclamant les bénévoles et l'organisme bénévole de l'année.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

☒ Le Conseil municipal, lors de la Semaine de l'Action bénévole, fait la promotion du bénévolat et profite de cette occasion pour faire mieux connaître les organismes bénévoles de Champlain

ADOPTÉ unanimement

2011-04-080

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE la Société Historique de Champlain fête cette année ses 30 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Société Historique de Champlain valorise l'histoire passée et actuelle de la municipalité. ;

CONSIDÉRANT QUE la Société Historique de Champlain désire faire la numérisation de négatifs, faire agrandir et reproduite des photos qui feront l'objet d'une exposition à la galerie d'art du Presbytère de Champlain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain octroie une subvention d'un montant de 500 \$ pour la numérisation de négatifs, la reproduction et l'agrandissement de photos.

ADOPTÉ unanimement

2011-04-081

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

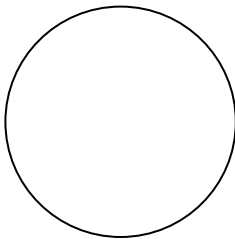
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 2 MAI 2011,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-05-082

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2011.
- 4- Correspondance.
- 5- Adoption des comptes à payer.
- 6- Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur pour l'année 2010
- 7- Appropriation d'un montant de 17 813 \$ des surplus réservés
- 8- Remboursement d'un montant de 66 959 \$ pour l'aménagement de la bibliothèque municipale-scolaire
- 9- Avis de motion pour la présentation du règlement 2011-02 modifiant le règlement de zonage 2009-02
- 10- Contrat d'entretien des aménagements paysagers
- 11- Ajout de caméras de surveillance au Centre du Tricentenaire
- 12- Varia : Soutien financier à l'école des Champs-et-Marées de Champlain
- 13- Période de questions.
- 14- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2011-05-083

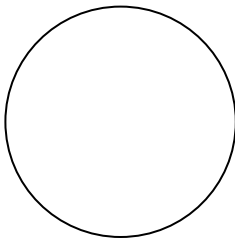
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 4
AVRIL 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'avril est déposée.

2011-05-084

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 2 mai 2011 pour une somme n'excédant pas 108 320.81 \$ pour la Municipalité

ADOPTÉ unanimement

Note

**RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
POUR L'ANNÉE 2010**

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier de la municipalité de Champlain présente le rapport financier 2010 pour la municipalité de Champlain ainsi que le rapport du vérificateur

2011-05-085

**APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 17 813 \$ DES SURPLUS
RÉSERVÉS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a perçu des revenus de taxe d'aqueduc en trop et que ces revenus doivent être utilisés pour les dépenses d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement du réseau d'aqueduc desservant les résidences du boulevard de la Visitation et de la rue Massicotte doivent être financés par le programme distribution de la d'accise et par une contribution des usages de l'aqueduc ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE la municipalité de Champlain approprie un montant de 17 813 \$ des surplus réservés pour le financement des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc sur le boulevard de la Visitation décrétés par le règlement 2008-04.

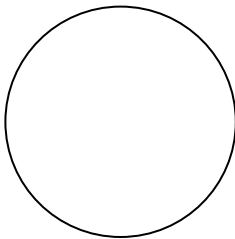
ADOPTÉ unanimement

2011-05-086

**REMBOURSEMENT D'UN MONTANT DE 66 959 \$ POUR
L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-
SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain et la commission scolaire du Chemin-du-Roy se sont associés pour créer une bibliothèque visant à desservir la clientèle scolaire et les citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a versé, à la municipalité de Champlain une



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

subvention de 76 900 \$ pour le financement du projet de bibliothèque scolaire-municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la partie non utilisée de la subvention est de 66 959 \$ et qu'elle doit être utilisée pour le financement du projet

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain rembourse un montant de 66 969 \$ à la commission scolaire du Chemin-du-Roy pour le remboursement de la part municipale des travaux d'aménagement de la bibliothèque.

ADOPTÉ unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION U RÈGLEMENT
2011-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03**

AVIS de motion est donné par monsieur Claude Chartier de la présentation, lors d'une prochaine assemblée du conseil, d'un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2009-03.

2011-05-087

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS**

CONSIDÉRANT qu'une offre de services a été présentée pour les travaux d'entretien des aménagements paysagers des terrains suivants :

- Réservoir d'eau côté ouest
- Route à Batoche
- Bureau municipal
- Jardinières et barils au centre du village
- Devant l'église
- Parc de la Fabrique
- Devant l'école
- Au quai
- Coin route Ste-Marie

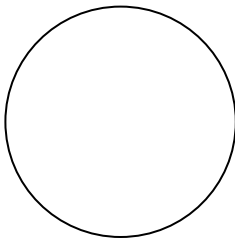
pour un montant de 9 000 \$.

CONSIDÉRANT que la Municipalité accepte d'assumer le coût d'entretien des plantations faites devant l'école Champlain et à l'église de Champlain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le contrat soit accordé à monsieur Benoit Pintal pour l'entretien des aménagements paysagers des terrains municipaux, de l'école Champlain et de l'église pour un montant de 9 000 \$.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2011-05-088

AJOUT DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AU CENTRE DU TRICENTENAIRE

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'ajouter deux (2) caméras une dans la salle de patin et l'autre dans le corridor en bas au centre du Tricentenaire ;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par MD Système de sécurité pour l'installation de deux (2) caméras ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain accepte la soumission de MD Système de Sécurité au montant de 696 \$ (taxes non incluses) pour l'installation de deux (2) caméras au Centre du Tricentenaire.

ADOPTÉ unanimement

2011-05-089

SOUTIEN FINANCIER À L'ÉCOLE DES CHAMPS-ET-MARÉES DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE l'école de Champlain a développé un projet visant à favoriser l'apprentissage de la lecture chez les étudiants qui la fréquentent ;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique l'acquisition de livres mieux adaptés aux objectifs d'apprentissage ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE la municipalité de Champlain accorde une subvention d'un montant de 500 \$ à l'école de Champlain pour l'acquisition de livres.

ADOPTÉ unanimement

2011-05-090

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

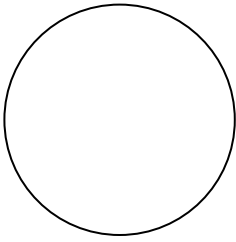
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

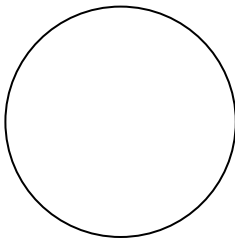
Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 2 MAI 2011,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-06-091

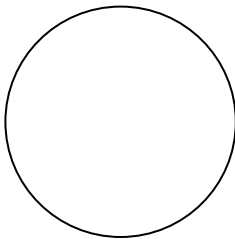
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Raymond Beaudry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2011.
- 4- Correspondance.
- 5- Adoption des comptes à payer.
- 6- Rapport du CCU du 24 mai 2011
- 7- Demande de dérogation mineure présentée pour permettre la construction d'un bâtiment dérogatoire sur le lot 65-2, 35-P et 572-P. Commentaires des personnes intéressées.
- 8- Demande de dérogation mineure présentée pour permettre la création de huit (8) lots riverains et un (1) lot non riverain sur le lot 306-6. Commentaires des personnes intéressées
- 9- Demande de dérogation mineure présentée pour permettre la construction d'un immeuble quatre (4) logements sur le lot 160-11. Commentaires des personnes intéressées
- 10- Demande de dérogation mineure présentée pour permettre le lotissement de trois (3) terrains sur le lot 633-10 et 633-11. Commentaires des personnes intéressées
- 11- Adoption du Règlement 2011-02 modifiant le règlement de zonage 2009-03
- 12- Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'usage autre qu'agricole des lots 369-P, 370-P, 373-P, 374-P, 375-P, 376-P, 377-P, 378-P, 379-P, 506-P
- 13- Demande de soumission pour le projet d'aqueduc
- 14- Dépôt des états financiers de la municipalité
- 15- Adoption de la charte sur la communication des risques
- 16- Mandat à l'école forestière de La Tuque pour la formation d'un opérateur au site d'enfouissement
- 17- Acquisition des infrastructures de la rue Marsolet
- 18- Acquisition de calendriers d'appartenance Mauricie
- 19- Soutien financier au fonds communautaire des Chenaux pour le service «Sacs d'école»
- 20- Autorisation de passage pour le tour CIBC Charles Bruneau



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

- 21- Résolution d'appui au comité ZIP pour le projet de la Route Bleue
- 22- Achat de deux (2) oriflammes des Fleurons du Québec
- 23- Résolution proclamation des journées de la culture
- 24- Demande d'aide financière présentée par Olivier Gobeil-St-Amand du 111, boul. de la Visitation pour sa participation au championnat canadien U17 de judo
- 25- Soumission pour changer la porte du garage au 819, rue Notre-Dame
Varia Acquisition du terrain constitué des lots P-71, P-100 et 101
Félicitations à l'école des Champs-et-Marées
Avis de motion de la présentation d'un règlement sur les PIIA
- 26- Période de questions.
- 27- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2011-06-092

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 2 MAI 2011

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de mai est déposée.

2011-06-093

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 6 juin 2011 pour une somme n'excédant pas 328 347.87 \$ pour la Municipalité

ADOPTÉ unanimement

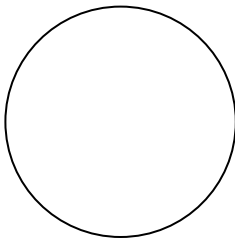
Note

RAPPORT DU CCU DU 24 MAI 2011

Monsieur Claude Chartier, fait le dépôt du compte-rendu de la réunion du 24 mai 2011

2011-06-094

DEMANDE DE DÉROGATION PRÉSENTÉE POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE SUR LE LOT 65-2, 35-P ET 572-P



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure est présentée pour autoriser la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire situé au 1164, rue Notre-Dame dont la marge de recul latérale du côté ouest est de 1.1 m de la limite de propriété. Le bâtiment est aussi implanté dans la bande riveraine à une distance de 9.5 m du haut des ouvrages de protection.

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit qu'une construction doit être implantée à une distance minimale de 2 m de la limite latérale du terrain et respecter une bande riveraine de 10 m ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU se sont rendu sur les lieux et ont mesuré une marge de recul latérale de 1.5 m ;

CONSIDÉRANT QUE le plan datant de 1997, devant accompagner un certificat de localisation préparé par Boivin L'Heureux Brodeur et soumis avec la demande, mentionne que le bâtiment était implanté à une distance de .78 m de la limite de propriété ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été présentée pour rénover, sans agrandissement, le bâtiment du 1164, rue Notre-Dame et que le permis a été émis pour autoriser des travaux de rénovation d'une partie du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande de dérogation et recommande que le conseil accorde la dérogation demandée;

CONSIDÉRANT QUE des représentations ont été faites à l'effet que le propriétaire voisin s'oppose à l'acceptation de la demande parce qu'il juge que son acceptation nuit à la jouissance de sa propriété ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le conseil accorde la dérogation demandée et autorise la reconstruction d'une partie du bâtiment situé au 1164, rue Notre-Dame en conservant une marge de recul de 1,1 m de la limite de terrain du côté ouest et une distance d'environ 9.5 m de la ligne des hautes eaux.

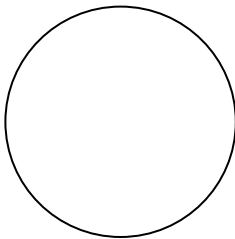
ADOPTÉ unanimement

2011-06-095

DEMANDE DE DÉROGATION PRÉSENTÉE POUR PERMETTRE LA CRÉATION DE HUIT (8) LOTS RIVERAINS ET UN (1) LOT NON-RIVERAIN SUR LE LOT 306-6

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser le lotissement d'un terrain en vingt (20) lots dont huit (8) n'ont pas la superficie prescrite par la réglementation et dont quatre (4) n'ont pas le frontage sur rue prescrit par la réglementation. Les lots projetés sont situés à l'intérieur de la bande riveraine du ruisseau des Ânes et devraient avoir une superficie de 2 000 m².

CONSIDÉRANT QUE les terrains projetés sont identifiés sur un plan projet préparé par René Beaudoin arpenteur portant le numéro D-5017-1 qui est déposé avec la demande;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande que le conseil accepte le projet de lotissement demandé et autorise le lotissement de huit (8) terrains dont la superficie est de 1 500 m² au lieu de 2 000 m² et de quatre (4) terrains, dont la façade est d'environ 16 m au lieu de 30 m ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain accepte la dérogation demandée et autorise le lotissement de huit (8) terrains dont la superficie est de 1 500 m² au lieu de 2 000 m² et de quatre (4) terrains, dont la façade est d'environ 16 m, tel qu'illustré au plan préparé par René Beaudoin et déposé avec la demande, à la condition que le cercle de virage soit réaménagé pour faciliter la circulation des véhicules automobiles lourds.

ADOPTÉ unanimement

2011-06-096

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE
QUATRE (4) LOGEMENTS SUR LE LOT 160-11**

CONSIDÉRANT la demande présentée pour autoriser la construction d'un bâtiment principal de quatre (4) logements sur le lot 160-11 avec des marges avant de 4.87 m au lieu de 6 m, marge latérale donnant sur rue de 3.04 m au lieu de 6 m et un bâtiment accessoire avec des marges arrière de .61 m au lieu de 1.5 m et une marge latérale de 0 m au lieu de 1.5 m. ;

CONSIDÉRANT QUE la demande implique une occupation du sol de 32 % au lieu de 25% ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'acceptation des dérogations demandées à la condition que le bâtiment respecte la même marge de recul avant que les bâtiments déjà implantés sur la rue ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que des bâtiments sont déjà implantés à l'arrière du terrain où la construction est projetée ;

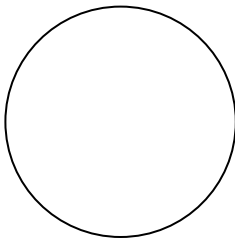
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le conseil autorise la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre (4) logements avec une marge de recul latérale donnant sur rue de 3.04 m au lieu de 6 m et une marge avant similaire à celle des bâtiments de même nature, implanté sur la rue Hervé-Toupin ainsi qu'un bâtiment accessoire respectant une marge de recul arrière de 1 m et latérale de .6 m.

ADOPTÉ unanimement

2011-06-097

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR
PERMETTRE LE LOTISSEMENT DE TROIS (3) TERRAINS
SUR LE LOT 633-10 ET 633-11**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser la subdivision de deux (2) lots existants pour créer trois (3) lots dont deux (2) n'ont pas de frontage sur rue publique sur les 633-10, 633-11.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) des terrains n'auraient pas d'accès à une rue publique et seraient enclavés ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions d'émission d'un permis de construction prévoit que les constructions doivent être implantées sur des terrains adjacents à une rue publique ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande que le projet ne soit pas accepté tel que présenté ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

Que le conseil n'accepte pas le projet de lotissement proposé pour les lots 633-12 et 633-11.

ADOPTÉ unanimement

2011-06-098

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-02 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal a soumis à la consultation publique un projet de modification de la réglementation d'urbanisme ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mai 2011 en vue de l'adoption du règlement de modification du règlement de zonage;

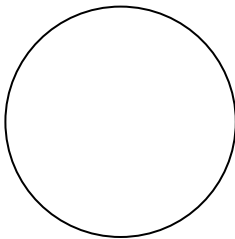
ATTENDU QU'en vertu de l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation référendaire a été donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement de modification du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu des articles 137.2 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, copie certifiée conforme du règlement de modification du règlement de zonage (n'ayant fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum) et de la résolution par laquelle il est adopté, doit être transmise au conseil de la MRC des Chenaux afin d'établir s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

1⁰ QUE le conseil municipal adopte le règlement de modification du règlement de zonage, n'ayant fait l'objet d'aucune demande



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

valide de participation à un référendum, et qu'il porte le numéro 2011-02;

- 2⁰ QUE copie du règlement de modification du règlement de zonage, n'ayant fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum, soit transmise au conseil de la municipalité régionale de comté ;
- 3⁰ QUE l'objet de ce règlement de modification du règlement de zonage, n'ayant fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum, est identifié à l'article 2 du présent règlement.

ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-03» et porte le numéro 2011-02

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Ce règlement modifie le règlement de zonage 2009-03. Il a pour objet d'autoriser les services de pension et de toilettage d'animaux dans la zone 120-CR

La grille de spécification de la zone 120-CR est modifiée en autorisant l'usage spécifique suivant :

08. «Service de pension et de toilettage d'animaux (à l'intérieur d'un bâtiment)» faisant partie du sous-groupe d'usage «Service et atelier artisanal – incidence moyenne» de la classe «Commerce et service»

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement de modification entre en vigueur conformément aux prescriptions de la loi.

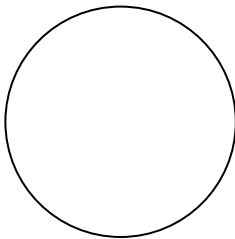
ADOPTÉ unanimement

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

ZONE : 120

**COMMERCIALE ET
RÉSIDENTIELLE**

Usages autorisés	Groupe	Sous-groupe	Spéci-fique	Normes relatives au bâtiment principal	
Habitation				Marge avant minimale	6 m
Habitation unifamiliale	●			Marge avant maximale	
Habitation bifamiliale	●			Marge arrière minimale	6 m
Habitation multifamiliale	●			Marge latérale minimale	2 m
Habitation communautaire				Somme des marges latérales	6 m
Maison mobile				Superficie minimale	65 m ²
Nombre maximum de logements		4		Largeur minimale de la façade	6 m
Commerce et service				Hauteur maximale	8 m



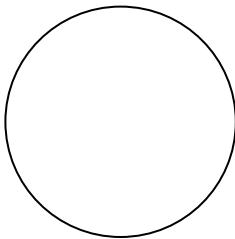
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Service professionnel et personnel	●		note 1	Nombre d'étages maximum	2
Service et atelier artisanal		A	note 2	Normes relatives aux bâtiments accessoires	
Hebergement et restauration		A-B			
Vente au détail et service	●				
Automobile et transport					
Récréation et loisir				Interdit dans la cour avant	oui
Camping et hébergement				Distance minimale de la ligne arrière	1,5 m
Récréation intérieure				Distance minimale de la ligne latérale	1,5 m
Récréation extérieure				Superficie maximale - 1 bâtiment	100 m ²
Activité nautique				Superficie maximale tous les bâtiments	150 m ²
Industrie				Hauteur maximale	4 m
Industrie				Nombre maximum de bâtiments	3
Entreposage et vente en gros				Coefficient d'emprise au sol maximum (tous les bâtiments)	
Extraction					
Public et communautaire				Dispositions particulières	
Institution					
Espace vert	●				
Matières résiduelles					
Transport et énergie				Bâtiments reliés à un usage autre que résidentiel	art. 8.4
Agricole et forestier				Milieu riverain	section 20
Culture					
Élevage d'animaux					
Service agricole					
Agrotourisme					
Forêt					
			Autorisé		
Usages mixtes (article 4.10)			●		
Entreposage extérieur (article 11.2)					
Étalage extérieur (article 11.5)			●		
Note 1	Autorisé comme usage principal et comme usage secondaire à l'habitation (art. 16.4)				
Note 2	Autorisé comme usage secondaire à l'habitation (art. 16.5)				
	L'usage suivant est autorisé : 08. «service de pension et de toilettage d'animaux (à l'intérieur d'un bâtiment)» faisant partie du sous-groupe B. Incidence moyenne de la classe «Commerce et service				
	Un maximum de 5 animaux peut être admis simultanément en rapport avec l'usage				

Municipalité de Champlain
Règlement de zonage - Annexe C

2011-06-099

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'USAGE
AUTRE QU'AGRICOLE DES LOTS 369-P, 370-P, 373-P, 374-P,
375-P, 376-P, 377-P, 378-P, 379-P, 506-P**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain prévoit exploiter



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

deux (2) puits d'eau potable dans le cadre de son programme de mise à niveau de son système d'approvisionnement en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE les puits et conduites sont situés dans une zone agricole désignée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait l'acquisition de terrains pour l'implantation d'équipements de pompage et de traitement de l'eau et que des servitudes de passage d'aqueduc doivent être prises ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a déjà été présentée pour autoriser l'utilisation autre que l'agriculture et le morcellement d'une partie des lots 369-P, 370-P, 378-P, 379-P ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain présente une demande à la CPTAQ pour autoriser l'utilisation autre que l'agriculture d'une partie des lots 369-P, 370-P, 373-P, 374-P, 375-P, 376-P, 377-P, 378-P, 379-P, 506-P.

ADOPTÉ unanimement

2011-06-100

DEMANDE SOUMISSION POUR PROJET D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a mandaté Pluritec Ltée pour préparer des plans et devis pour l'amélioration du système d'approvisionnement en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit procéder à un appel d'offres public par le SEAO ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'amélioration de son système d'approvisionnement en eau potable conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

Note

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ

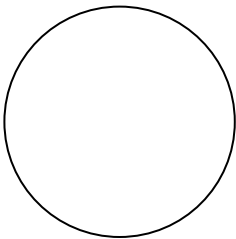
Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier de la municipalité fait le dépôt des états financier.

2011-06-101

ADOPTION DE LA CHARTE SUR LA COMMUNICATION DES RISQUES

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Champlain est traversé par des axes de circulation importants et dans un périmètre de moins de 8 km de la centrale nucléaire Gentilly ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain est favorable à une approche d'information de ses citoyens comme mesure de prévention en matière de sécurité civile ;



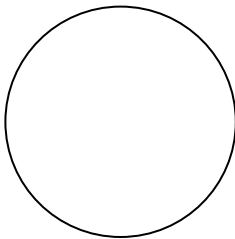
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QU'une charte de la communication des risques liés aux matières dangereuses a été élaborée par l'agence de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec et que cette charte est annexée à la présente et en fait partie intégrante comme si tout au long reproduite ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain adhère à la Charte de communications des risques liés aux matières dangereuses.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2011-06-102

**MANDAT À L'ÉCOLE FORESTIÈRE DE LA TUQUE POUR LA
FORMATION D'UN OPÉRATEUR AU SITE
D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit avoir le personnel nécessaire pour opérer les équipements maçonniques du site d'enfouissement de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE le personnel en place ne possède pas les qualifications nécessaires pour opérer la pelle mécanique du site d'enfouissement de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Chartier a reçu un entraînement de dix (10) jours comme opérateur de pelle mécanique ;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Formation Conseil Mauricie pour une formation de trois (3) jours sur l'opération d'une pelle mécanique ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain accepte la proposition présentée par Formation Conseil Mauricie pour former monsieur Sébastien Chartier pour une durée de trois (3) jours.

ADOPTÉ unanimement

2011-06-103

**ACQUISITION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE
MARSOLET**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a approuvé le plan d'aménagement et autorisé le branchement de l'aqueduc pour desservir la rue Marsolet ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis préparés par Roy Vézina ing. ont fait l'objet d'un certificat d'autorisation par le MDDEP ;

CONSIDÉRANT QU'un certificat de conformité des travaux aux plans approuvés par la Municipalité a été donné par M. Paul Roy, ingénieur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

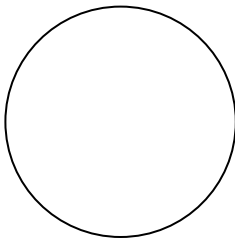
Que la municipalité procède à l'acquisition des infrastructures de rue et d'aqueduc de la rue Marsolet et que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Champlain, les documents nécessaires avec le propriétaire.

ADOPTÉ unanimement

2011-06-104

**ACQUISITION DE CALENDRIERS D'APPARTENANCE
MAURICIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QU'une contribution financière d'un montant de 50 \$ soit accordée à Appartenance Mauricie pour l'achat de cinq (5) calendriers historiques 2011.

ADOPTÉ unanimement

2011-06-105

**SOUTIEN FINANCIER AU FONDS COMMUNAUTAIRE DES
CHENAUX POUR LE SERVICE «SACS D'ÉCOLE»**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Communautaire des Chenaux demande un soutien financier pour le projet «Sacs d'école» qui vient en aide aux familles à faible revenu ;

CONSIDÉRANT QUE des familles de Champlain ont bénéficié de ce soutien financier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain contribue au projet «Sacs d'école» en versant au Fonds Communautaire des Chenaux un montant de 150 \$.

ADOPTÉ unanimement

2011-06-106

**AUTORISATION DE PASSAGE POUR LE TOUR CIBC
CHARLES BRUNEAU**

CONSIDÉRANT QUE le passage du Tour CIBC Charles Bruneau, doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain le 7 juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage du Tour CIBC Charles Bruneau, le 7 juillet 2011 ;

ADOPTÉ unanimement

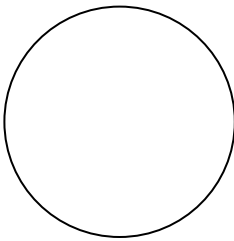
2011-06-107

**RÉSOLUTION D'APPUI AU COMITÉ ZIP POUR LE PROJET
DE LA ROUTE BLEUE**

CONSIDÉRANT QUE que le ZIP Les Deux Rives a élaboré un projet intitulé «Route bleue Lac-Saint-Pierre/Les 2 rives –Rive Nord portion Les deux rives» ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à favoriser une utilisation écologique plus diversifiée et plus intense du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Champlain est adjacent au fleuve Saint-Laurent et que le conseil municipal adhère aux objectifs du projet ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain appuie le projet de développement de la «route bleue» parrainé par la Zip Les 2 rives dans sa recherche de financement pour la réalisation du projet «Route bleue Lac-Saint-Pierre/Les 2 rives –Rive Nord portion Les deux rives»

ADOPTÉ unanimement

2011-06-108

ACHAT DE DEUX (2) ORIFLANNES DES FLEURONS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain, en collaboration avec la municipalité de Batiscan achète deux (2) oriflammes des Fleurons du Québec.

ADOPTÉ unanimement

2011-06-109

RÉSOLUTION PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Champlain,

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

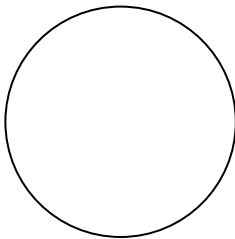
ATTENDU QUE la municipalité de Champlain a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème comme et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi du mois de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2011-06-110

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRÉSENTÉE PAR OLIVIER
GOBEIL-ST-AMAND DU 111, BOUL. DE LA VISITATION
POUR SA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT CANADIEN
U17 DE JUDO**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QU'une somme de 100 \$ soit remise à Olivier Gobeil-St-Amand à l'occasion de sa participation au Championnat canadien U17 de Judo.

ADOPTÉ unanimement

2011-06-111

**SOUSSION POUR CHANGER LA PORTE DE GARAGE AU
819, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été déposée par L G Portes de garage Rénovation inc. pour le la fourniture et l'installation d'une porte de garage de 14' de large par 14' de haut au 819, rue Notre-Dame au montant de 3 495 \$ (taxes non incluses) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

D'accepter la soumission de L G Portes de garage Rénovation inc. pour la fourniture et l'installation d'une porte de garage pour le 819, rue Notre-Dame au montant de 3 495 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉ unanimement

2011-06-112

**ACQUISITION DU TERRAIN CONSTITUÉ DES LOTS P-71, P-
100 ET 101**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a signé une promesse d'achat visant à faire l'acquisition du terrain constitué des lots P-71, P-100 et 101 (anciennement terrain des Cèdres) en contrepartie d'un montant de 55 000 \$ plus le coût des taxes scolaires et municipales pour les années 2010, 2011 et 2012 dans le but de permettre l'implantation d'une résidence pour personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat se termine au 30 juin 2011 et que la municipalité de Champlain entend donner suite à la promesse ;

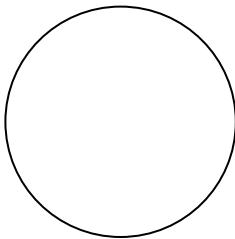
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain mandate Me Hugues Germain pour préparer le contrat de vente de l'immeuble et autorise le Maire et le secrétaire-trésorier à le signer pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ unanimement

2011-06-113

FÉLICITATIONS À L'ÉCOLE DES CHAMPS ET MARÉES



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE l'école des Champs et Marées a présenté un spectacle de fin d'année au centre du tricentenaire le 2 juin ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu apprécier l'excellence du travail des personnes impliquées dans la préparation de ce spectacle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE des félicitations soient adressées au personnel de l'école des Champs et Marrées pour la réalisation du spectacle de fin d'année des élèves.

ADOPTÉ unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT SUR LES PIA**

Avis est donné par monsieur Raymond Beaudry de la présentation d'un règlement visant à modifier le règlement sur les PIA afin de protéger l'ensemble des éléments patrimoniaux sur le territoire de la municipalité, lors d'une prochaine assemblée du conseil.

2011-06-114

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

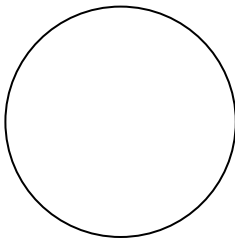
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPLAIN, TENUE LE 4 JUILLET 2011 AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 HEURES

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-07-115

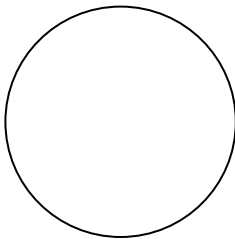
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 6 juin 2011
- 4- Correspondance
- 5- Adoption des comptes à payer
- 6- Rapport du CCU du 20 juin 2011
- 7- Demande de dérogation mineure présentée pour permettre le lotissement de deux (2) nouveaux lots dont la façade à la rue est de 20.11 m au lieu de 25 m sur le lot 207-12
- 8- Demande de dérogation mineure présentée pour permettre l'usage du groupe «Service professionnel et personnel (salon de coiffure) sans pouvoir respecter deux (2) conditions de l'article 16.4 du règlement de zonage sur le lot 130-P soit :
 - Affiche extérieure de 0.5 m² au lieu de 0.4 m²
 - Ne pas permettre deux cases de stationnement conforme à l'article 14.5 du règlement de zonage
- 9- Demande d'autorisation de passage du Tour de Beauce le 13 et 14 août 2011
- 10- Appui pour le service de halte-garderie durant le congrès de la FQM
- 11- Acquisition de matériel (10 tables pour Centre du Tricentenaire et 2 bancs pour le quai)
- 12- Demande de certificat d'autorisation pour le projet d'amélioration des infrastructures d'alimentation en eau
- 13- Demande de vacances et de congé sans solde pour monsieur Martin Lessard
- 14- Adjudication du contrat pour les travaux d'amélioration des infrastructures d'alimentation en eau potable
- 15- Varia
- 16- Période de questions.
- 17- Levée de l'assemblée.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2011-07-116

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6
JUN 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 6 juin 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de mai est déposée.

2011-07-117

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 4 juillet 2011 pour une somme n'excédant pas 252 747.24 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DU CCU DU 20 JUIN 2011

Monsieur Claude Chartier, fait le dépôt du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2011

2011-07-118

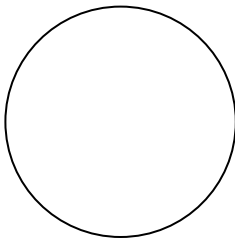
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR
PERMETTRE LE LOTISSEMENT DE DEUX (2) NOUVEAUX
LOTS DONT LA FAÇADE À LA RUE EST DE 20.11 M AU LIEU
DE 25 M SUR LE LOT 207-12**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure est présentée pour autoriser le lotissement de deux (2) lots dont le frontage sur rue est de 20.11 m au lieu de 25 m et 1 lot avec un frontage de 22.10 m au lieu de 30 m sur le lot 207-12 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande implique la création de trois (3) lots dérogatoires ;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation a déjà été accordée pour autoriser la subdivision du lot 207-12 en trois (3) lots dont un (1) seul était dérogatoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Champlain juge que le respect de la réglementation ou de la dérogation déjà accordée ne causerait pas de préjudice au demandeur ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la dérogation demandée pour subdivision de trois (3) lots dérogatoires sur le lot 207-12 soit rejetée.

ADOPTÉ unanimement

2011-07-119

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR PERMETTRE L'USAGE GROUPE «SERVICE PROFESSIONNEL ET PERSONNEL (SALON DE COIFFURE) SANS POUVOIR RESPECTER DEUX (2) CONDITIONS DE L'ARTICLE 16.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE SUR LE LOT 130-P SOIT :

- **AFFICHAGE EXTÉRIEUR DE 0.5 M2 AU LIEU DE 0.4 M2**
- **NE PAS PERMETTRE DEUX CASES DE STATIONNEMENT CONFORME À L'ARTICLE 14.5 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure est présentée pour autoriser un usage secondaire du groupe «service professionnel et personnel» (salon de coiffure) dans un bâtiment portant le numéro 967, rue Notre-Dame sans qu'il y ait deux (2) espaces de stationnement aménagés pour les fins du commerce sur la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit que chaque propriétaire doit aménager sur la propriété un espace de stationnement pour chacun des logements et deux (2) espaces de stationnement pour un usage secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise aussi l'autorisation d'une affiche dont la superficie est supérieure à celle prescrite par la réglementation ;

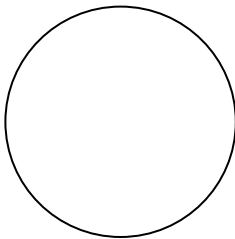
CONSIDÉRANT QUE plusieurs commerces ont déjà obtenu des dérogations pour permettre des activités commerciales sans avoir les espaces de stationnement nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage doit être présenté en fonction de la réglementation sur les PIIA ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil autorise l'implantation d'un usage secondaire du groupe «service professionnel et personnel» (salon de coiffure) sans avoir les espaces de stationnement nécessaires et tolère l'affichage proposé dans la demande ;

ADOPTÉ à la majorité de 4 contre 2, messieurs Gilles Patry et Claude Chartier votant contre



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2011-07-120

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DU TOUR DE
BEAUCE LE 13 ET 14 AOÛT 2011**

CONSIDÉRANT QUE le passage du Tour de Beauce le 13 et 14 août 2011, doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage du Tour de Beauce le 13 et 14 août 2011, dans la municipalité.

ADOPTÉ unanimement

2011-07-121

**APPUI POUR LE SERVICE DE HALTE-GARDERIE DURANT
LE CONGRÈS DE LA FQM**

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour l'implantation d'un service de halte-garderie durant le congrès de la FQM ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain appui la demande de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour l'implantation d'un service de halte-garderie durant le congrès de la FQM qui se tiendra les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre prochain au Centre des Congrès de Québec.

ADOPTÉ unanimement

2011-07-122

**ACQUISITION DE MATÉRIEL (10 TABLES POUR LE
CENTRE DU TRICENTENAIRE ET 2 BANCS POUR LE QUAI)**

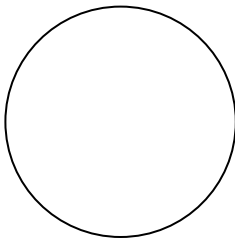
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain face l'acquisition de 10 tables (30x96) pour le Centre du Tricentenaire chez Création Design et de 2 bancs pour installer au quai chez Tessier Récréo-Parcs.

ADOPTÉ unanimement

2011-07-123

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE
PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES
D'ALIMENTATION EN EAU**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit entreprendre des travaux d'amélioration de ses infrastructures d'alimentation en eau potable selon les plans et devis préparés par Pluritec Ltée.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDEP ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain mandate Pluritec Ltée pour présenter en son nom, une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP et fournir toutes les informations nécessaires pour la réalisation de travaux d'amélioration de ses infrastructures d'alimentation en eau potable.

ADOPTÉ unanimement

2011-07-124

**DEMANDE DE VACANCES ET DE CONGÉ SANS SOLDE
POUR MONSIEUR MARTIN LESSARD**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

D'accorder à monsieur Martin Lessard ses vacances et un congé sans solde du 17-07-2011 au 03-09-2011.

ADOPTÉ unanimement

2011-07-125

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

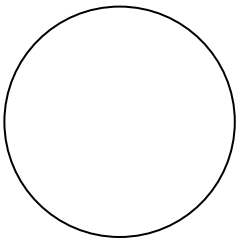
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a procédé à un appel d'offres pour la réalisation de travaux d'amélioration du système de distribution d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

- Groupe PRO-B 1 742 554.65 \$ (taxes incluses)
- Construction et Pavage Boisvert 2 065 550.47 \$ (taxes incluses)
- André Bouvet Ltée 2 124 850.49 \$ (taxes incluses)
- Construction et Pavages Continental div. De Const. DJL inc 2 126 320.46 \$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Philippe Gauthier de Pluritec Ltée a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions reçues et recommande l'adjudication du contrat à Groupe PRO-B.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la municipalité de Champlain adjuge le contrat pour la réalisation des travaux d'amélioration des infrastructures d'alimentation en eau potable à Groupe PRO-B pour un montant de 1 742 554.65 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ unanimement

2011-07-126

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

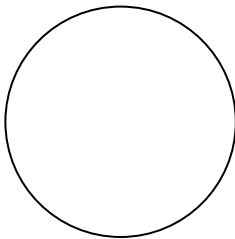
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 01 AOUT 2011
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-08-127

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

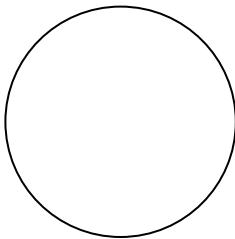
QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 04 juillet 2011
- 4- Correspondance
- 5- Adoption des comptes
- 6- Rapport du CCU du 18 juillet 2011
- 7- Demande de dérogation mineure présentée pour l'installation d'une clôture de 2.39 m de hauteur par rapport au niveau du terrain adjacent et de 1.83 m sur le lot 207-2 et 207-10
Commentaires des personnes intéressées.
- 8- Demande d'affichage pour 989, rue Notre-Dame
- 9- Acquisition de terrain Camille Mercier et Carmen Paquin
- 10- Mandat à M. Christian Francoeur, arpenteur géomètre, pour description technique des voies ferrées
- 11- Contribution financière pour Ass. Des Stomisés de la Mauricie
- 12- Demande d'autorisation de passage pour la randonnée Défi Vélo de Rêve
- 13- Avis de motion de la présentation d'un règlement pour modifier la limite de vitesse dans la municipalité de Champlain.
- 14- Varia Mandat à Me Hugues Germain pour la préparation de servitudes pour les travaux d'aqueduc
Contribution à l'activité «Mes premiers jeux»
Commandite pour une activité bénéfique au profit de l'association pour la sclérose en plaque
- 15- Période de questions.
- 16- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2011-08-128

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE 04



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

JUILLET 2011

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 4 juillet 2011 adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de juillet est déposée.

2011-08-129

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 1 août 2011 pour une somme n'excédant pas 290 325.81 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DU CCU DU 18 JUILLET 2011

Monsieur Claude Chartier, fait le dépôt du compte-rendu de la réunion du 18 juillet 2011.

2011-08-130

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE DE 2.39 M DE HAUTEUR PAR RAPPORT AU NIVEAU DU TERRAIN ADJACENT ET DE 1.83 M SUR LE LOT 207-2 ET 207-10 COMMENTAIRES DES PERSONNES INTÉRESSÉES.

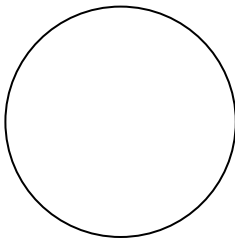
CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'une clôture d'une longueur de 17 m et d'une hauteur de 1.83 m sur une partie du lot 207-2 (520 Notre-Dame) ;

CONSIDÉRANT le règlement de zonage prévoit qu'une clôture doit avoir une hauteur maximum de 1.8 mètre par rapport au sol adjacent lorsqu'implanté dans la cour latérale ;

CONSIDÉRANT QUE la clôture projetée sera implantée sur une partie de terrain qui a été rehaussée par des travaux de remblai jusqu'à une hauteur de .67 m par rapport au terrain naturel ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la clôture soit autorisé à une hauteur de 1.8 m par rapport à la dalle de béton sur le terrain remblayé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité autorise l'implantation d'une clôture de 17 m de longueur et de 1.8 m par rapport au niveau de la dalle de béton ou du sol où sera implantée la dite clôture au 520 Notre-Dame.

ADOPTÉ à la majorité de 4 contre 1, Monsieur Gilles Patry vote contre

2011-08-131

DEMANDE D’AFFICHAGE POUR 989, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QU'une demande d'affichage a été représentée dans le cadre du règlement 2009-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour le 989, rue Notre-Dame de Champlain;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande en fonction des objectifs et critères du règlement sur les PIIA et recommande l'acceptation du projet d'affichage ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que le projet présenté est conforme aux objectifs et critères prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le conseil accepte le projet d'affichage présenté pour le 989, rue Notre-Dame à Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2011-08-132

ACQUISITION DE TERRAIN CAMILLE MERCIER ET CARMEN PAQUIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit procéder à l'acquisition de terrains et de servitudes de passage pour la réalisation d'un projet d'amélioration des infrastructures de distribution d'eau potable et que la firme Servitech a été mandatée pour évaluer et négocier les acquisitions ;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente est intervenue entre le représentant de la Municipalité, Monsieur Camille Mercier et Madame Carmen Paquin pour fixer le montant d'une indemnité pour l'acquisition des terrains et servitudes nécessaires sur les lots 369-p et 370-p du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain ;

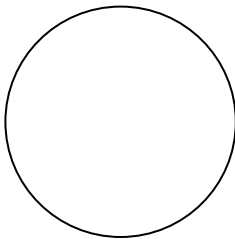
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des ententes ;

IL EST PROPOSÉ PAR ; Monsieur Gilles Patry

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la municipalité entérine l'entente intervenue entre Monsieur Camille Mercier, Madame Carmen Paquin et Monsieur Martin Leclerc et autorise le Maire et le secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires à la concrétisation de ladite entente.

ADOPTÉ unanimement



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain

2011-08-133

MANDAT À M. CHRISTIAN FRANCOEUR, ARPEN-TEUR GÉOMÈTRE, POUR DESCRIPTION TECHNIQUE DES VOIES FERRÉES.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable prévoit que des conduites d'aqueduc seront installées sous la voie ferrée traversant le rang St-Pierre et le Boul. de la Visitation ;

CONSIDÉRANT QU'une description technique des emplacements doit être jointe aux ententes visant à autoriser le passage des conduites d'aqueduc ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE Christian Francoeur, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour réaliser les travaux de préparation des plans et descriptions des sites où le projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable prévoit le passage de conduites sous la voie ferrée.

ADOPTÉ unanimement

2011-08-134

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR ASS. DES STOMISÉS DE LA MAURICIE

IL EST PROPOSE PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la municipalité de Champlain accorde une commandite de 35 \$ à l'association des Stomisés de la Mauricie pour l'année 2011

ADOPTÉ unanimement

2011-08-135

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA RANDONNÉE DÉFI VÉLO DE RÊVE

CONSIDÉRANT QUE le passage de Défi Vélo Voyage de Rêve doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain le 20 août 2011 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

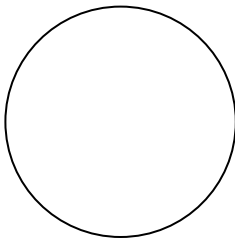
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry
APPUYÉ PAR : M. Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain autorise le passage de la randonnée Défi Vélo de Rêve le 20 Août 2011.

ADOPTÉ unanimement

Note

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT POUR MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE DANS LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Monsieur Raymond Beaudry donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil d'un règlement visant à fixer les limites maximum de vitesse pour la circulation des véhicules automobiles sur certaines rues municipales.

2011-08-136

MANDAT À ME HUGUES GERMAIN POUR LA PRÉPARATION DE SERVITUDES POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit avoir des ententes avec Chemin de fer Québec-Gatineau pour le passage de tuyaux d'aqueduc sous la voie ferrée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit soumettre des projets d'entente pour des servitudes de passage à Chemin de fer Québec-Gatineau ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE Me Hugues Germain soit mandaté pour préparer des projets d'entente qui seront soumis aux représentants de chemin de fer Québec-Gatineau pour les différents site de passage de conduite d'aqueduc sous la voie ferrée dans le cadre du projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable.

ADOPTÉ unanimement

2011-08-137

CONTRIBUTION À L'ACTIVITÉ « MES PREMIERS JEUX »

IL EST PROPOSE PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la municipalité accorde une contribution d'un montant de 35 \$ pour l'organisation de «Mes premiers jeux»

ADOPTÉ unanimement

2011-08-138

COMMANDITE POUR UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR LA SCLÉROSE EN PLAQUE

IL EST PROPOSÉ PAR ; Monsieur Gilles Patry

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la municipalité accorde une contribution d'un montant de 35 \$ au Resto Pub Manoir Antic pour l'organisation d'un tournoi de golf au profit de l'association pour la sclérose en plaque.

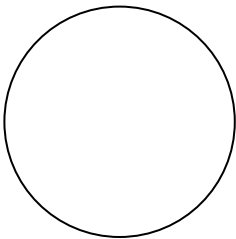
ADOPTÉ unanimement

2011-08-139

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

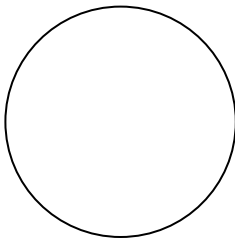
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2011
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Raymond Beaudry
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-09-140

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

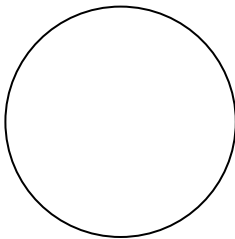
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} août 2011
- 4- Correspondance
- 5- Adoption des comptes
- 6- Mandat à monsieur Christian Francoeur, arpenteur-géomètre pour la préparation de plan visant à localiser l'assiette de la route sur les lots 435 et 436
- 7- Cession des terrains du Site de Champlain à la RGMRM
- 8- Contrats de servitudes avec Chemin de Fer Québec-Gatineau
- 9- Autorisation pour la présentation d'une demande de certificats d'autorisation pour le traitement des eaux de lixiviation sur le site d'enfouissement de Champlain
- 10- Application de la réglementation sur les piscines
- 11- Cession du lot 71-2,704 à la Résidence Champlaine
- 12- Autorisation d'installation de boîtes postales sur le terrain de la municipalité de Champlain
- 13- Modification du mandataire pour le centre d'urgence 9-1-1
- 14- Demande de désignation – officiants compétents à célébrer les mariages
- 15- Résolution à Groupe Page Jaune
- 16- Augmentation de la marge de crédit pour les travaux d'aqueduc au rang St-Pierre
- 17- Varia : Ajout d'un luminaire sur l'avenue des Oblats
Mandat pour l'analyse de l'eau
- 18- Période de questions
- 19- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2011-09-141

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE 1^{er}
AOÛT 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} août 2011 adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'août est déposée.

2011-09-142

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 6 septembre 2011 pour une somme n'excédant pas 201 102.26 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

2011-09-143

**MANDAT À MONSIEUR CHRISTIAN FRANCOEUR,
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, POUR LA PRÉPARATION DE
PLAN VISANT À LOCALISER L'ASSIETTE DE LA ROUTE
SUR LES LOTS 435 ET 436.**

CONSIDÉRANT QUE la partie du rang St-Pierre à l'est du boulevard de la Visitation n'occupe pas l'assiette originale du chemin ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire corriger la situation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

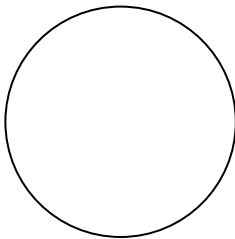
QU'un mandat soit accordé à monsieur Christian Francoeur, arpenteur-géomètre pour préparer le plan identifiant les parties de terrain que la municipalité de Champlain doit acquérir pour régulariser la situation.

ADOPTÉ unanimement

2011-09-144

**CESSION DES TERRAINS DU SITE DE CHAMPLAIN À LA
RGMRM**

ATTENDU que le lieu d'enfouissement sanitaire situé dans la Municipalité de Champlain est sous la responsabilité des municipalités depuis le début des années 1980 et qu'il est passé sous la responsabilité juridique de la Régie à compter du 1^{er} janvier 2003;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

ATTENDU que certains des terrains formant le site avaient été acquis par les municipalités formant le Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain qui agissait par la Municipalité de Champlain, elle-même mandataire des municipalités en vertu d'une entente de délégation de compétences, et que tous les éléments d'actifs et de passifs ont été intégrés dans les états financiers de la Régie à compter du 1^{er} janvier 2003;

ATTENDU qu'à l'égard des autres immeubles qui n'avaient pas été acquis par les municipalités dans le cadre de l'entente de 1980, ils ont été acquis par la Régie dans le cadre de procédures d'expropriation;

ATTENDU que la Régie est propriétaire des terrains expropriés et qu'il y a lieu de confirmer ses titres de propriété pour les autres terrains qui avaient été acquis au nom du Comité;

ATTENDU qu'un projet d'acte de cession préparé par Monsieur François Dostaler a été présenté aux membres du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE la municipalité de Champlain autorise le Maire de Champlain et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité un acte de cession substantiellement conforme au projet d'acte de cession préparé par le notaire Me François Dostaler et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante à la condition qu'il comporte une clause à l'effet que la cessionnaire s'engage à maintenir le caractère et la gestion public de l'immeuble.

ADOPTÉ unanimement

2011-09-145

CONTRATS DE SERVITUDES AVEC CHEMIN DE FER QUÉBEC-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit implanter des conduites d'aqueduc sous la voie ferrée dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures de distribution d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE Chemin de fer Québec-Gatineau demande, en contrepartie de l'autorisation pour les travaux, un montant de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un projet de contrat a été présenté ;

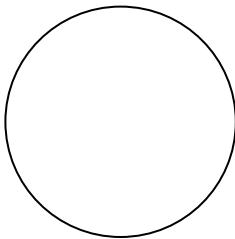
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Champlain, avec les représentants de Les Chemins de fer Québec-Gatineau un contrat conforme au projet déposé.

ADOPTÉ unanimement

2011-09-146

AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR LE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION DU SITE
D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification du certificat d'autorisation du lieu d'enfouissement de Champlain est présentée au MDDEP par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et Consultants Enviroconseil pour le traitement des eaux de lixiviation ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation a été émis en mars 1996 en faveur de la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport en date du 15 avril 2011 a été déposé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain autorise la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et Consultants Enviroconseil à présenter une demande de modification du certificat d'autorisation du lieu d'enfouissement de Champlain pour le traitement des eaux de lixiviation.

ADOPTÉ unanimement

2011-09-147

**APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES
PISCINES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Champlain juge important que les piscines creusées soient aménagées de façon sécuritaire conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE des avis ont déjà été signifiés aux propriétaires des immeubles suivants :

Monsieur Guy Aubin, 870, rue Notre-Dame, Champlain
Madame Linda Levasseur

Madame Anne-Marie Garceau, 874, rue Notre-Dame, Champlain
Monsieur Éric Vink

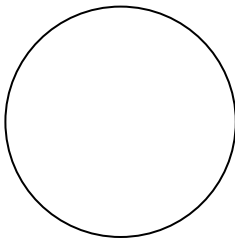
Monsieur Paul-Arthur Hamelin, 1250, rue Notre-Dame, Champlain

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit que les contrevenants aux dispositions du règlement de zonage sont passibles d'une amende d'un montant minimal de 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE des avis d'infraction soient transférés à la Cour municipale de Trois-Rivières pour la perception des amendes si les propriétaires des immeubles suivants :

870, rue Notre-Dame, Champlain
874, rue Notre-Dame, Champlain



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

1250, rue Notre-Dame, Champlain

n'ont pas effectué les travaux visant à sécuriser les piscines situées sur ces propriétés en date du 19 octobre 2011.

ADOPTÉ unanimement

2011-09-148

**CESSION DU LOT 71-2 ET 704 À LA RÉSIDENCE
CHAMPLAINOISE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a fait l'acquisition d'un terrain pour permettre la construction d'une résidence pour les aînés conformément à son règlement 2009-14 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet parrainé par la Résidence Champlainoise se réalisera au cours des prochaines semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété du terrain portant le numéro de lot 71-2 et 704 devrait être transféré au promoteur du projet de résidence pour aînés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer l'acte de cession du lot 71-2 et 704 de la municipalité de Champlain à Résidence Champlainoise pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ unanimement

2011-09-149

**AUTORISATION D'INSTALLATION DE BOÎTES POSTALES
SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT que poste Canada juge que la distribution du courrier de porte à porte par un postillon est dangereuse ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain du 819 Notre-Dame est un emplacement central et sécuritaire pour les clients qui doivent être desservis par des boîtes postales communes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain autorise l'installation, sur le terrain du 819, rue Notre-Dame, de boîtes postales communes par Poste Canada.

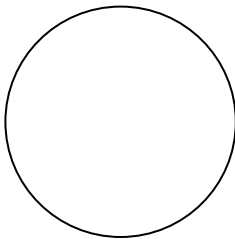
ADOPTÉ unanimement

2011-09-150

**MODIFICATION DU MANDATAIRE POUR LE CENTRE
D'URGENCE 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux a adopté un plan de gestion du risque pour l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC sont



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

desservies, à compter du 1^{er} novembre 2011, par le Groupe CLR pour le service 9-1-1 et pour le service d'appel secondaire pour les incendies ;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de standardiser les procédures de communication pour les interventions des services de protection incendies de la MRC ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le secrétaire-trésorier soit mandaté pour effectuer les démarches nécessaires pour que le traitement des appels 9-1-1 soit fait par le Groupe CLR au lieu de la Ville de Trois-Rivières à compter du 1^{er} novembre 2011.

ADOPTÉ unanimement

2011-09-151

DEMANDE DE DÉSIGNATION – OFFICIANTS COMPÉTENTS À CÉLÉBRER LES MARIAGES

ATTENDU l'adoption du Projet de loi n° 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002 ;

ATTENDU QUE ce projet de loi permet de demander au Ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Champlain a reçu une demande pour la célébration de mariages ou d'unions civiles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain demande au Ministre de la Justice de désigner le maire de la municipalité de Champlain, monsieur Jean-Robert Barnes célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ unanimement

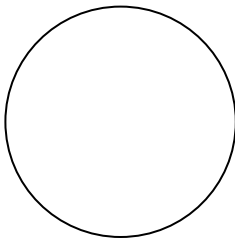
2011-09-152

RÉSOLUTION À GROUPE PAGES JAUNES

CONSIDÉRANT QUE l'annuaire téléphonique distribué aux citoyens de Champlain pour 2011 regroupe l'ensemble des usagers de la région dans une seule section et n'identifie pas la municipalité dans laquelle il réside ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes ont été faites auprès des membres du conseil municipal de Champlain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la municipalité de Champlain signifie l'insatisfaction des citoyens et demande à Pages Jaunes de revenir à l'ancienne présentation de l'annuaire téléphonique.

ADOPTÉ unanimement

2011-09-153

AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC AU RANG ST-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a entrepris des travaux d'amélioration de ses infrastructures d'eau potable dont les coûts devront être financés temporairement jusqu'au financement permanent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire obtenir une marge de crédit avec la caisse Desjardins du Sud des Chenaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la municipalité de Champlain autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer une entente avec les représentants de la caisse Desjardins du Sud des Chenaux pour autoriser une marge de crédit variable d'un montant maximum de 1 900 000 \$ visant à financer temporairement le coût des travaux d'amélioration des infrastructures d'eau potable.

ADOPTÉ unanimement

2011-09-154

AJOUT D'UN LUMINAIRE SUR L'AVENUE DES OBLATS

CONSIDÉRANT la demande des résidents de l'avenue des Oblats pour l'ajout d'un luminaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QU'un luminaire soit ajouté sur l'avenue des Oblats, après vérification avec l'inspecteur pour l'emplacement.

ADOPTÉ unanimement

2011-09-155

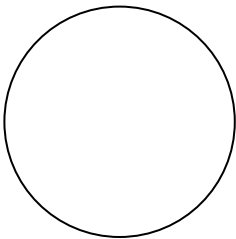
MANDAT POUR L'ANALYSE DE L'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain projette d'exploiter des nouveaux puits d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de traiter l'eau pour prévenir les problèmes de précipitation du fer ;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Environor inc. pour évaluer le type de traitement qui serait nécessaire pour prévenir les problèmes de coloration de l'eau ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QU'un mandat soit donné à Environor inc. pour l'étude du réseau de distribution de l'eau potable pour un montant de 2 500 \$ (taxes non-incluses) conformément à l'offre de service déposée.

ADOPTÉ unanimement

2011-09-156

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

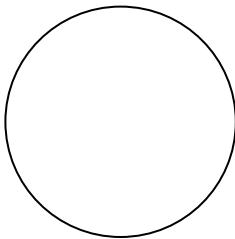
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 3 OCTOBRE 2011
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Raymond Beaudry
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

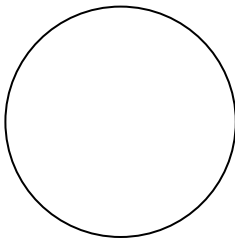
2011-10-157

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 6 septembre 2011
- 4- Correspondance
- 5- Adoption des comptes
- 6- Compte-rendu de la réunion du CCU du 19 septembre 2011
- 7- Demande de dérogation mineure présentée pour permettre l'installation d'une remise dans la cour arrière à 30 cm de la limite latérale est au lieu de 1.5 m au 882, rue Notre-Dame sur le lot P-156
- 8- Demande de dérogation mineure présentée pour permettre la construction d'un garage de 24'X28' sur la limite latérale nord au lieu de 1.5 m de la limite du terrain au 80, route Ste-Marie sur le lot P-40
- 9- Modification de la longueur de la clôture au 520, rue Notre-Dame
- 10- Résolution relative au gaz de schiste
- 11- Demande du comité de vigilance du gaz de schiste
- 12- Dépôt des états financiers intérimaires
- 13- Demande à la CPTAQ présentée par monsieur Daniel Pinsonneault
- 14- Renouvellement du contrat d'assurance collective
- 15- Subvention au Repas des voisins
- 16- Mandat pour le branchement de la fibre optique aux puits de captage d'eau sur la route 359
- 17- Formation de nouveaux pompiers
- 18- Entente de publication pour la Route bleue Lac-Saint-Pierre/Les deux Rives
- 19- Varia : Travaux routier 2011
Ensemencement de terrain de soccer
- 20- Période de questions



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

21- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2011-10-158

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6
SEPTEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 6 septembre 2011 adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de septembre est déposée.

2011-10-159

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 3 octobre 2011 pour une somme n'excédant pas 168 066.18 \$ pour la Municipalité plus 852.62 \$ à rembourser à madame Sonya Pronovost pour ses dépenses de congrès.

ADOPTÉ unanimement

Note

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CCU DU 19
SEPTEMBRE 2011**

Monsieur Claude Chartier, fait le dépôt du compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2011.

2011-10-160

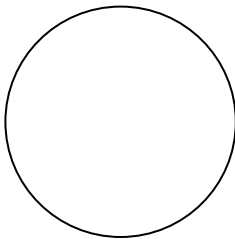
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR
PERMETTRE L'INSTALLATION D'UNE REMISE DANS LA
COUR ARRIÈRE À 30 CM DE LA LIMITE LATÉRALE EST AU
LIEU DE 1.5 M AU 882, RUE NOTRE-DAME SUR LE LOT P-
156**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure est présentée pour autoriser la construction d'une remise à une distance de 30 cm de la limite de terrain au 882, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du CCU est à l'effet de garder une marge de recul latérale de 1.2 m;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entendu les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE la demande est, par ailleurs, conforme à la réglementation;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le conseil autorise l'implantation d'un bâtiment accessoire ayant une marge de recul latérale de 1 m au 882, rue Notre-Dame.

ADOPTÉ unanimement

2011-10-161

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DE
24'X28' SUR LA LIMITE LATÉRALE NORD AU LIEU DE 1.5
M DE LA LIMITE DU TERRAIN AU 80, ROUTE STE-MARIE
SUR LE LOT P-40**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure est présentée pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire le plus près possible de la limite de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande qu'une marge de recul minimale de 1 m soit respectée;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est, par ailleurs, conforme à la réglementation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil autorise une dérogation pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire avec une marge de recul latérale minimale de 1 m au 80, route Ste-Marie.

ADOPTÉ unanimement

2011-10-162

**MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA CLÔTURE AU
520, RUE NOTRE-DAME**

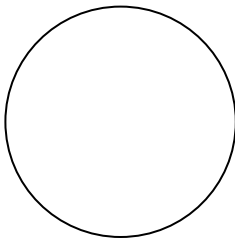
CONSIDÉRANT QU'une dérogation a déjà été accordée pour autoriser l'implantation d'une clôture d'une longueur de 17 m. au 520, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a apporté des corrections à sa demande originale et que la longueur est en fait de 18, m. ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation et que la longueur de la clôture est conforme à la réglementation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la municipalité de Champlain accepte de corriger la dérogation demandée pour le 520, rue Notre-Dame et autorise une clôture de 18 m de longueur plutôt que 17 m tel que mentionné à la résolution # 2011-08-130.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2011-10-163

RÉSOLUTION RELATIVE AU GAZ DE SCHISTE

CONSIDÉRANT QUE les activités liées au gaz de schiste, qu'il s'agisse d'exploration ou d'extraction, ont connu une hausse importante au cours des dernières années dans la région du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qui sont le plus vaste écosystème d'eau douce au monde et qui fournit de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes et qui sert de base économique pour la majorité du Canada et des États-Unis;

CONSIDÉRANT QU'il existe actuellement beaucoup d'incertitude en ce qui a trait aux risques environnementaux liés à l'eau, à l'air et au sol posés par l'exploration et l'extraction du gaz de schiste, sans compter l'impact financier de ces activités sur les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il existe de plus en plus de preuves que les liquides d'hydrofraction ne se limitent pas à contaminer les aquifères, mais qu'ils produisent aussi une grande quantité de gaz à effet de serre, et que les composants chimiques utilisés demeurent couramment secrets;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le devoir et l'obligation de protéger la santé, la sécurité et le bien-être de leurs résidents, notamment en offrant un accès garanti à de l'eau potable sûre;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités avait formulé de nombreuses recommandations et questions dans le mémoire qu'elle a présentées à la Commission sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste;

CONSIDÉRANT le rapport du BAPE sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.;

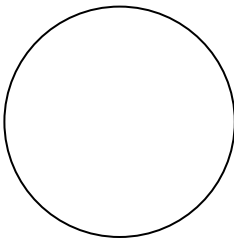
CONSIDÉRANT QUE le rapport du BAPE confirme le bien-fondé des préoccupations des élus municipaux et de la population québécoise;

CONSIDÉRANT QUE le BAPE recommande dans son rapport que soit réalisée une évaluation environnementale stratégique qui viserait à répondre aux principales questions relativement aux impacts potentiels du développement d'une exploitation de la ressource gazière au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC doivent être au cœur des décisions à venir d'autant plus qu'avec les schémas d'aménagement et de développement, elles ont déjà la responsabilité de la planification et de la gestion territoriale et que l'exploration et l'exploitation gazière échappent à pratiquement toutes les prérogatives municipales en matière d'aménagement du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE, le conseil municipal de Champlain se prononce **CONTRE** l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste à moins que les



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

objectifs suivants soient atteints par un engagement clair et concret des gouvernements provincial et fédéral :

- de mettre en œuvre une gestion intégrée, efficace et responsable de l'industrie du gaz de schiste, en vue d'assurer la protection de l'environnement et des citoyens, et le respect du rôle de l'autorité des municipalités;
- de faire preuve de la plus entière transparence et d'échanger continuellement de l'information avec les municipalités à chaque étape du développement;
- de faire la concordance entre toute nouvelle loi concernant les activités d'exploration et d'extraction du gaz de schiste, et les lois et règlements existants en matière d'environnement, de développement durable et de planification;
- d'exiger que les entreprises s'adonnant à des activités d'extraction fournissent une liste des produits chimiques utilisés et des détails au sujet de leur entreposage;
- de créer un fonds de redressement et d'indemnisation pour les municipalités, financé par des droits imputés à l'industrie du gaz de schiste, au cas où surviendraient des impacts négatifs dans leur territoire découlant des activités d'exploration ou d'extraction

ADOPTÉ unanimement

2011-10-164

DEMANDES DU COMITÉ DE VIGILANCE DU GAZ DE SCHISTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain accepte les demandes déposées par le comité de vigilance du gaz de Schiste soit:

Prêt de la salle pour la soirée d'information du 12 octobre 2011
Prêt du canon
Parution dans le bulletin municipal

ADOPTÉ unanimement

Note

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier de la municipalité fait le dépôt des états financier.

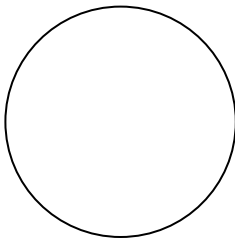
2011-10-165

DEMANDE À LA CPTAQ PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR DANIEL PINSONNEAULT

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée à la CPTAQ pour autoriser l'usage autre que l'agriculture d'une partie du lot P-64 sur laquelle est implanté le champ d'épuration de la résidence du 1163, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'implique pas l'implantation d'un nouvel usage et est conforme à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain appuie la demande d'utilisation non agricole d'une superficie de 1 700 m² sur le lot P-64 présentée par monsieur Daniel Pinsonneault.

ADOPTÉ unanimement

2011-10-166

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE
COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT les démarches faites par le groupe financier AGA inc. pour le renouvellement de l'assurance collective de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du groupe AGA inc, d'accepter les conditions de renouvellement de l'assurance collective pour les employés de la Municipalité avec la SSQ Vie pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité renouvelle l'assurance groupe de ses employés avec la SSQ Vie en fonction des taux suivants :

Assurance vie	0.25 \$ par 1 000 \$ de protection
Décès ou mutilation accident	0.04 \$ par 1 000 \$ de protection
Assurance-vie PAC	
Conjoint	1.28 \$ par adhérent
Enfants	0.14 \$ par adhérent
Invalidité longue durée	2.33 \$ par 100 \$ de protection
Invalidité courte durée	0.59 \$ par 10 \$ de protection
Santé	
Célibataire	82.02 \$ par adhérent
Familiale	317.32 \$ par adhérent
Mono	215.88 \$/par adhérent
Conjoint	172.24/par adhérent
Soins dentaires	
Célibataire	16.58 \$ par adhérent
Familiale	54.99 \$ par adhérent
Mono	35.04 \$ par adhérent
Conjoint	34.83 \$ par adhérent

ADOPTÉ unanimement

2011-10-167

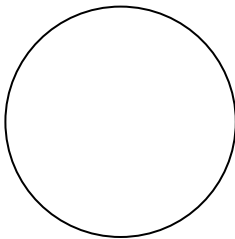
SUBVENTION AU REPAS DES VOISINS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain fasse un don d'un montant de 500 \$ au Repas des Voisins pour l'acquisition de matériel (marmites, couteaux, ustensiles).

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2011-10-168

**MANDAT POUR LE BRANCHEMENT DE LA FIBRE
OPTIQUE AUX PUIS DE CAPTAGE D'EAU SUR LA ROUTE
359**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de relier par fibre optique le site de traitement d'eau potable avec le réseau municipal;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par C3F Télécom pour la réalisation des travaux de branchement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain mandat C3F télécom pour le branchement de la fibre optique aux puits et système de traitement situés sur le boulevard de la Visitation en contrepartie d'un montant de 3 520 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉ unanimement

2011-10-169

FORMATION DE NOUVEAUX POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le service de protection incendie de la municipalité de Champlain recommande que des nouveaux pompiers soient intégrés à la brigade actuelle;

CONSIDÉRANT QUE les personnes suivantes ont signifié leur intérêt pour rejoindre la brigade des pompiers : messieurs Alexandre Massicotte, Francis Ghielen, Jean-Philippe Lessard, Steve Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent suivre une formation avant d'intervenir pour combattre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le coût du formateur et du matériel de formation est de 2 750 \$ (taxes non incluses) par participant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le conseil municipal de Champlain assume les frais de formation pour le programme pompier 1 pour les quatre (4) aspirants pompiers proposés.

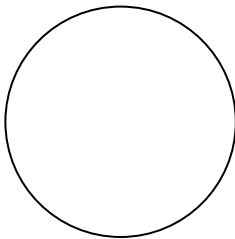
ADOPTÉ unanimement

2011-10-170

**ENTENTE DE PUBLICATION POUR LA ROUTE BLEUE LAC-
SAINT-PIERRE/LES DEUX RIVES**

CONSIDÉRANT QUE le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Les Deux Rives désire publier une carte la «Route Bleue» identifiant les points d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE le quai de Champlain représente un élément important de la Route Bleue;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE le ZIP les Deux Rives propose une entente de publication à la municipalité de Champlain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain accepte l'entente de publication proposée par le ZIP et autorise le Maire à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ unanimement

2011-10-171

TRAVAUX ROUTIERS 2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a prévu, lors de l'adoption de son budget, réaliser des travaux d'amélioration de son réseau routier pour un montant de 35 000\$;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de scellement de fissures et de rechargement des accotements sont nécessaires sur les routes Sainte-Marie, Saint-Pierre et Marchand;

CONSIDÉRANT QUE les routes sont empruntées par les véhicules provenant des sablières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain approprie un montant de 12 000 \$ du fonds des carrières et sablières et autorise des travaux de scellement de fissures et de rechargement des accotements pour un montant de 35 000 \$ sur les routes Sainte-Marie, St-Pierre et Marchand.

ADOPTÉ unanimement

2011-10-172

ENSEMENCEMENT DU TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit effectuer des travaux d'ensemencement d'une superficie d'environ 17 000 m² sur les lots P-74, P-75 et P-76;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Massicotte a présenté une offre pour fournir les semences en contrepartie d'un montant de 1 320\$ (taxes non incluses);

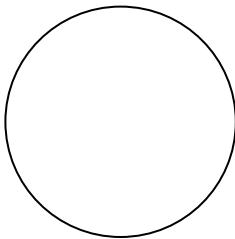
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain autorise l'achat à monsieur Michel Massicotte de semence à gazon pour une superficie de 17 000 m² à un cout de 1 320 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉ unanimement

2011-10-173

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

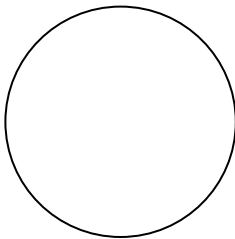
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 24 OCTOBRE 2011
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 16 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Raymond Beaudry
- Monsieur Claude Chartier
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-10-174

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Versement d'une subvention d'aide supplémentaire à Accès Logis Québec
- 4- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2011-10-175

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'AIDE
SUPPLÉMENTAIRE À ACCÈS LOGIS QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a adopté le règlement 2009-14 visant à créer un programme municipal d'aide supplémentaire à Accès Logis Québec;

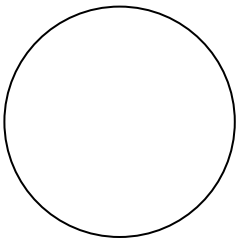
CONSIDÉRANT QUE le programme adopté par la municipalité prévoit qu'une aide financière d'un montant de 100 000 \$ est accordée pour les projets admissibles à Accès Logis;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Rénovation Québec prévoit une aide financière gouvernementale pour les projets d'habitation qui reçoivent une subvention municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de «Résidence Champlaine» pour la construction de douze (12) logements est admissible au programme Accès Logis Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QU'une subvention d'un montant de 80 000 \$ soit attribuée au projet «Résidence Champlaine» à titre de participation municipale au



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Programme Rénovation Québec et que la partie résiduelle de la subvention soit un montant de 20 000 \$, sera versé directement au promoteur.

ADOPTÉ unanimement

2011-10-176

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

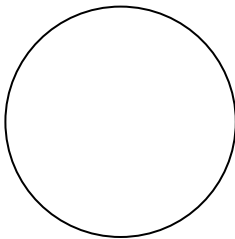
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 31 OCTOBRE 2011
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Monsieur Claude Chartier
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoit Massicotte
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-10-176-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Modification des règlements 2002-07 et 2004-02
- 4- Adjudication de l'emprunt d'un montant de 651 900 \$ pour la modification des règlements 2002-07 et 2004-02
- 5- Avis de motion de la présentation d'un règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie en matière municipale.
- 6- Acquisition des lots P-378, 378-3 et 378-4
- 7- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2011-10-177

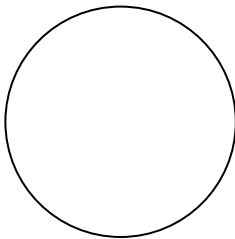
MODIFICATION DES RÈGLEMENTS 2002-07 ET 2004-02

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Champlain souhaite emprunter par billet un montant total de 651 900 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2002-07	527 300 \$
2004-02	124 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 651 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2002-07 et 2004-02 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 7 novembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	55 600 \$
2013.	57 800 \$
2014.	59 600 \$
2015.	61 500 \$
2016.	63 900 \$(à payer en 2016)
2016.	353 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Champlain émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 novembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2002-07 et 2004-02, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ unanimement

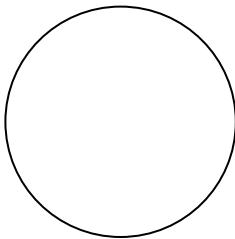
2011-10-178

**ADJUDICATION DE L'EMPRUNT D'UN MONTANT DE
651 900 \$ POUR LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS
2002-07 ET 2004-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la Municipalité de Champlain accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins Du Sud Des Chenaux pour son emprunt du 7 novembre 2011 au montant de 651 900 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2002-07 et 2004-02, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

	55 600 \$	3.15 %	7 novembre 2012
	57 800 \$	3.15 %	7 novembre 2013
Q U	59 600 \$	3.15 %	7 novembre 2014
E	61 500 \$	3.15 %	7 novembre 2015
l	417 400 \$	3.15 %	7 novembre 2016

e

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉ unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Monsieur Raymond Beaudry donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil d'un règlement visant à adopter un code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Le projet est déposé à la table du conseil

2011-10-179

ACQUISITION DES LOTS P-378, 378-3 ET 378-4

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit acquérir des terrains et des servitudes pour les lots P-378, 378-3 et 378-4 pour la réalisation de son projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable ;

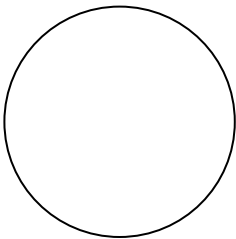
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a retenu les services de Servitech Ltée pour évaluer et négocier les terrains faisant l'objet de servitudes ou d'acquisition ;

CONSIDÉRANT QUE les servitudes et les terrains faisant l'objet d'acquisitions sont identifiés au plan préparé par monsieur Christian Francoeur, arpenteur-géomètre daté du 1^{er} décembre 2010 portant le numéro de minute 3427 ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des deux (2) lots que la municipalité doit acquérir est de 4 457 m² et que des dommages doivent être considérés sur les terrains faisant l'objet de servitudes ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Gervais, propriétaire des lots visés par les travaux d'amélioration des infrastructures d'eau potable, demande un montant de 25 000 \$ en compensation des superficies qui doivent être acquises et des dommages sur les terrains visés par la servitude de passage d'aqueduc ainsi que sur la partie résiduelle de la propriété ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE le conseil municipal de Champlain autorise le paiement d'un montant de 25 000 \$ au propriétaire du lot P-378 en contrepartie pour l'acquisition des lots 378-3 et 378-4, pour l'autorisation de servitude d'aqueduc et pour tout dommage qui pourrait être causé à la propriété par l'exécution des travaux pour la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable de la municipalité de Champlain tel qu'identifié au plan préparé par monsieur Christian Francoeur, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉ unanimement

2011-10-180

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

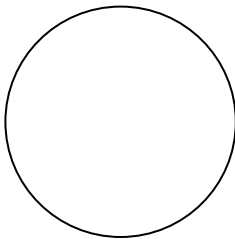
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 7 NOVEMBRE 2011
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

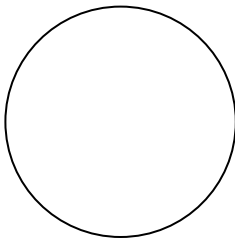
2011-11-181

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Dépôt de la déclaration d'intérêts des élus municipaux
- 4- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 3 octobre, du 24 octobre et du 31 octobre
- 5- Correspondance
- 6- Adoption des comptes
- 7- Compte-rendu de la réunion du CCU du 24 octobre 2011
- 8- Demande de dérogation mineure présentée pour permettre l'installation d'une remise dans la cour avant à 0.60 m au lieu de 1.5 m de la limite du terrain et à plus de 10 m du bâtiment principal au 564, rue Notre-Dame sur le lot 644-2
- 9- Mandat pour une étude agronomique
- 10- Adoption du règlement 2011-10 visant à fixer des limites de vitesse sur le territoire de la municipalité
- 11- Adoption du règlement 2011-11 visant à adopter un code d'éthique et de déontologie en matière municipale
- 12- Signature de l'entente relative à l'acquisition de véhicules d'intervention incendie et d'entraide mutuelle de protection contre les incendies
- 13- Nomination des membres du comité intermunicipal de gestion des équipements de combat des incendies Batiscan-Champlain
- 14- Appel d'offres pour l'entretien des pistes de ski de fond
- 15- Contribution financière à Air Médic
- 16- Contribution à une étude de marché sur la consommation de la population champlaine
- 17- Demande d'aide financière au Centre d'action bénévole de la Moraine et au Centre d'action bénévole des Riverains pour le programme PAIR
- 18- Varia : Motion de félicitations au Comité Culturel de Champlain
- 19- Période de questions



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

20- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

Note

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

Les élus municipaux déposent à la table du conseil leur déclaration d'intérêts

2011-11-182

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 3
OCTOBRE, DU 24 OCTOBRE ET DU 31 OCTOBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 3 octobre, du 24 octobre et du 31 octobre 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre est déposée.

2011-11-183

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 7 novembre 2011 pour une somme n'excédant pas 881 598.88 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

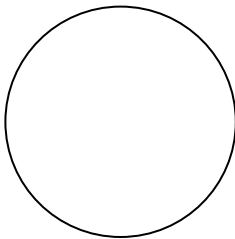
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CCU DU 24 OCTOBRE
2011**

Monsieur Claude Chartier, fait le dépôt du compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2011.

2011-11-184

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR
PERMETTRE L'INSTALLATION D'UNE REMISE DANS LA
COUR AVANT À 0.60 M AU LIEU DE 1.5 M DE LA LIMITE DE
TERRAIN ET À PLUS DE 10 M DU BÂTIMENT PRINCIPAL
AU 564, RUE NOTRE-DAME SUR LE LOT 644-2**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation a été présentée pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (remise) dans la cour avant à une distance de 0.6 m de la limite latérale est du terrain et à une distance de plus de 10 m du bâtiment principal au 564, rue Notre-Dame ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit qu'un bâtiment accessoire peut être implanté dans la marge avant aux conditions suivantes :

- Le bâtiment n'est pas implanté en façade du bâtiment principal
- Le bâtiment n'est pas situé à une distance de plus de 10 m du bâtiment principal
- La marge de recul latérale est d'un minimum de 1.5 m

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande et recommande que le conseil accorde la dérogation demandée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil accorde la dérogation demandée pour le 564, rue Notre-Dame et autorise l'implantation d'une remise dans la marge avant à une distance d'environ 14 m du bâtiment principal et à 0.6 m de la limite est du terrain conformément aux plans et croquis déposés avec la demande.

ADOPTÉ unanimement

Monsieur Benoit Massicotte déclare son intérêt à titre de propriétaire du 564, rue Notre-Dame et ne vote pas sur cette proposition.

2011-11-185

MANDAT POUR UNE ÉTUDE AGRONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a présenté une demande à la CPTAQ pour que soient autorisées l'utilisation autre qu'agricole et l'aliénation des terrains nécessaires pour le projet d'amélioration des infrastructures d'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation préliminaire de la Commission est à l'effet qu'elle devrait accorder les autorisations nécessaires à la condition que la Municipalité produise un rapport agronomique démontrant l'état du sol à la fin des travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

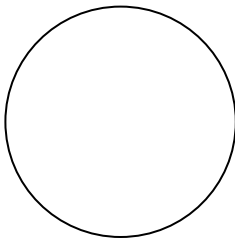
Que le secrétaire-trésorier est autorisé à donner un mandat pour évaluer l'impact des travaux sur la couverture végétale pour les terrains visés par la demande présentée à la CPTAQ pour une partie des lots 370, 373, 374, 375, 376, 377, 378 et 506 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2011-11-186

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-10 VISANT À FIXER DES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 626 et suivants du code de la Sécurité routière permettent à une municipalité de fixer la



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

limite de vitesse minimale et maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de la présentation du présent règlement a été donné le 1^{er} août 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le règlement 2011-10 soit adopté et qu'il est par ce règlement décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le numéro 2011-10 et le titre «Règlement visant à fixer des limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Champlain».

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse supérieure à celle prescrite tel que précisé à l'annexe A.

ARTICLE 3

Une signalisation appropriée sera installée sur les routes concernées.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du code de Sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un désaveu du ministre des Transports du Québec publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ unanimement

2011-11-187

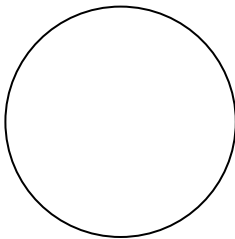
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-11 VISANT À ADOPTER UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit l'obligation d'adopter un code d'éthique pour chacune des municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés lors de l'assemblée du conseil du 31 octobre 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain adopte le règlement 2011-11



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

portant le titre «Code d'éthique et de déontologie des élus de Champlain» et qu'il est par ce règlement décrété de qui suit :

TITRE

Le titre du présent code est : Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Champlain.

APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout membre du conseil de la Municipalité de Champlain.

BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ

Les valeurs suivantes servent de guide pour la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil de la Municipalité en leur qualité d'élus, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la Municipalité.

1) **L'intégrité**

Tout membre valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2) **La prudence dans la poursuite de l'intérêt public**

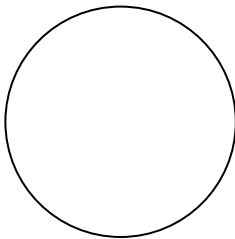
Tout membre assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3) **Le respect envers les autres membres, les employés de la Municipalité et les citoyens**

Tout membre favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

4) **La loyauté envers la Municipalité**

Tout membre recherche l'intérêt de la Municipalité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

5) **La recherche de l'équité**

Tout membre traite chaque personne avec justice et, dans la mesure du possible, en interprétant les lois et règlements en accord avec leur esprit.

6) **L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil**

Tout membre sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

7) **La transparence dans la transmission de l'information**

Tout membre s'applique à informer les citoyens en toute transparence.

RÈGLES DE CONDUITE

1.1 Application

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite d'un élu à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission

- a) de la Municipalité ou,
- b) d'un autre organisme lorsqu'il y siège en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité.

1.2 Objectifs

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

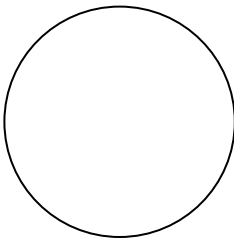
1. toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);
3. le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

1.3 Conflits d'intérêts

1.3.1 Il est interdit à tout membre d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

1.3.2 Il est interdit à tout membre de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Le membre est réputé ne pas contrevenir au présent article lorsqu'il bénéficie des exceptions prévues aux quatrième et cinquième alinéas de l'article 1.3.7.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

1.3.3 Il est interdit à tout membre de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi.

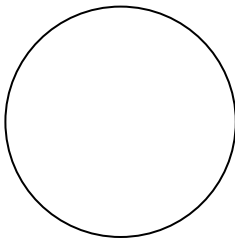
1.3.4 Il est interdit à tout membre d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

1.3.5 Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par l'article 1.3.4 doit, lorsque sa valeur excède 100 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier de la Municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le secrétaire-trésorier tient un registre public de ces déclarations.

1.3.6 Un membre ne doit pas avoir sciemment un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la Municipalité ou un organisme visé à l'article 1.1.

Un membre est réputé ne pas avoir un tel intérêt dans les cas suivants :

- 1° le membre a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible ;
- 2° l'intérêt du membre consiste dans la possession d'actions d'une compagnie qu'il ne contrôle pas, dont il n'est ni un administrateur ni un dirigeant et dont il possède moins de 10% des actions émises donnant le droit de vote ;
- 3° l'intérêt du membre consiste dans le fait qu'il est membre, administrateur ou dirigeant d'un autre organisme municipal, d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, d'un organisme à but non lucratif ou d'un organisme dont la loi prévoit que cette personne doit être membre, administrateur ou dirigeant en tant que membre du conseil de la Municipalité ou de l'organisme municipal ;
- 4° le contrat a pour objet une rémunération, une allocation, un remboursement de dépenses, un avantage social, un bien ou un service auquel le membre a droit à titre de condition de travail attachée à sa fonction au sein de la Municipalité ou de l'organisme municipal ;
- 5° le contrat a pour objet la nomination du membre à un poste de fonctionnaire ou d'employé dont l'occupation ne rend pas inéligible son titulaire ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

6° le contrat a pour objet la fourniture de services offerts de façon générale par la Municipalité ou l'organisme municipal ;

7° le contrat a pour objet la vente ou la location, à des conditions non préférentielles, d'un immeuble ;

8° le contrat consiste dans des obligations, billets ou autres titres offerts au public par la Municipalité ou l'organisme municipal ou dans l'acquisition de ces obligations, billets ou autres titres à des conditions non préférentielles ;

9° le contrat a pour objet la fourniture de services ou de biens que le membre est obligé de faire en faveur de la Municipalité ou de l'organisme municipal en vertu d'une disposition législative ou réglementaire ;

10° le contrat a pour objet la fourniture d'un bien par la Municipalité ou l'organisme municipal et a été conclu avant que le membre n'occupe son poste au sein de la Municipalité ou de l'organisme et avant qu'il ne pose sa candidature à ce poste lors de l'élection où il a été élu ;

11° dans un cas de force majeure, l'intérêt général de la Municipalité ou de l'organisme municipal exige que le contrat soit conclu de préférence à tout autre.

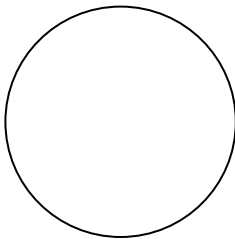
1.3.7 Le membre qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt, avant le début des délibérations sur cette question. Il doit aussi s'abstenir de participer à ces délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Lorsque la séance n'est pas publique, le membre doit, en plus de ce qui précède, divulguer la nature générale de son intérêt, puis quitter la séance, pour tout le temps que dureront les délibérations et le vote sur cette question.

Lorsque la question à propos de laquelle un membre a un intérêt pécuniaire est prise en considération lors d'une séance à laquelle il est absent, il doit, après avoir pris connaissance de ces délibérations, divulguer la nature générale de son intérêt, dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait.

Le présent article ne s'applique pas dans le cas où l'intérêt du membre consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail attachées à ses fonctions au sein de la Municipalité ou de l'organisme municipal.

Il ne s'applique pas non plus dans le cas où l'intérêt est tellement minime que le membre ne peut raisonnablement être influencé par lui.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

1.4 Utilisation des ressources de la Municipalité :

Il est interdit à tout membre d'utiliser les ressources de la Municipalité ou de tout autre organisme visé à l'article 1.1 b), à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un membre utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

1.5 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels :

Il est interdit à tout membre d'utiliser, de communiquer, ou de tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

1.6 Après-mandat

Dans les douze mois qui suivent la fin de son mandat, il est interdit à un membre d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du conseil de la Municipalité.

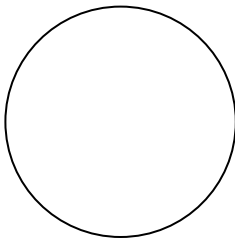
1.7 Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un membre de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la Municipalité.

MÉCANISMES DE CONTRÔLE

Tout manquement à une règle prévue au présent code par un membre du conseil municipal peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

- 1) La réprimande
- 2) La remise à la Municipalité, dans les trente jours de la décision de la Commission municipale du Québec :
 - a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;
 - b) de tout profit retiré en contravention d'une règle du présent code;
- 3) Le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle du présent code, en tant que membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou d'un organisme visé à l'article 5.1;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

- 4) La suspension du membre du conseil municipal pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours; cette suspension ne peut avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre du conseil municipal est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la Municipalité, ou en sa qualité de membre d'un conseil de la Municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation, ou toute autre somme de la Municipalité ou d'un tel organisme.

ADOPTÉ unanimement

2011-11-188

SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ACQUISITION DE VÉHICULES D'INTERVENTION INCENDIE ET D'ENTRAIDE MUTUELLE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Champlain et de Batiscan désirent faire en commun l'achat d'équipements pour combattre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun d'équipements entre deux (2) municipalités peut se faire par une entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente a été proposé aux membres des conseils municipaux de Batiscan et de Champlain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le conseil municipal de Champlain accepte les conditions du projet d'entente relative à l'acquisition de véhicules d'intervention incendie et d'entraide mutuelle de protection contre les incendies et autorise le Maire et le secrétaire-trésorier à signer l'entente, conforme au projet d'entente présenté.

ADOPTÉ unanimement

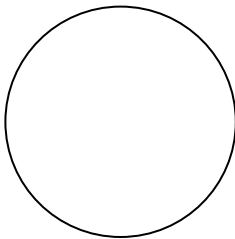
2011-11-189

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS DE COMBAT DES INCENDIES BATISCAN-CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à l'acquisition de véhicules d'intervention incendie et d'entraide mutuelle de protection contre les incendies intervenue entre les municipalités de Batiscan et de Champlain prévoit la formation d'un comité composé de deux (2) membres de chacun des conseils.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE monsieur Jean-Robert Barnes, Maire et monsieur Claude Chartier, conseiller soient désignés membres du Comité Intermunicipal de gestion des équipements de combat des incendies Batiscan-Champlain pour la municipalité de Champlain.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2011-11-190

**APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI
DE FOND**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire accorder un contrat pour l'aménagement et l'entretien de pistes de ski de fond d'une longueur approximative de 13.6 km ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat de moins de 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la municipalité de Champlain procède à un appel d'offres par voie d'affichage d'un avis public pour les travaux d'aménagement et d'entretien des pistes de ski de fond.

ADOPTÉ unanimement

2011-11-191

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À AIR MÉDIC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

D'accorder à AirMédic un don d'un montant de 100 \$ pour l'année 2012.

ADOPTÉ unanimement

2011-11-192

**CONTRIBUTION À UNE ÉTUDE DE MARCHÉ SUR LA
CONSOMMATION DE LA POPULATION CHAMPLAINOISE**

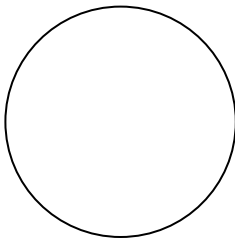
CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens a signifié son intérêt pour créer une coopérative de solidarité visant à offrir des services de vente de produits pétroliers et de produits liés à l'alimentation à la population de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain juge important que les services de proximité soient disponibles sur son territoire et qu'il est pertinent de connaître les besoins de la population ;

CONSIDÉRANT QUE le CLD de Chenaux peut présenter, au nom d'une coopérative en voie de formation, une demande de financement de 5 000 \$, pour la réalisation d'une étude de marché visant à identifier les besoins et les intérêts de la population de Champlain ;

CONSIDÉRANT QU'une étude de marché visant à identifier les besoins de la population et les tendances de consommation reliées à l'essence, aux aliments et boissons non alcoolisées est évaluée à 10 725 \$.

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'une telle étude pourrait être consulté par toute personne, organisme, commerçant ou promoteur intéressé à fournir des services à la population de Champlain ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain parraine avec le CLD des Chenaux, la réalisation d'une étude de marché visant à identifier les besoins de la population de Champlain, et les tendances de consommation reliées à l'essence, aux aliments et boissons non alcoolisées et alloue un montant maximum de 5 750 \$ à cette fin.

ADOPTÉ unanimement

2011-11-193

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE D'ACTION
BÉNÉVOLE DE LA MORAINÉ ET AU CENTRE D'ACTION
BÉNÉVOLE DES RIVERAINS POUR LE PROGRAMME PAIR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QU'un don d'un montant de 200 \$ soit accordé au centre d'action bénévole de la Moraine et au centre d'action des Riverains pour le programme PAIR.

ADOPTÉ unanimement

2011-11-194

**MOTIONS DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ CULTUREL DE
CHAMPLAIN**

IL EST PROPOSÉ à l'unanimité de féliciter le comité culturel de Champlain pour avoir gagné le premier prix dans la catégorie «*initiative culturelle*» pour son activité Phares sur Champlain lors de la soirée du Prix Arts Excellence 2011 organisée par Culture Mauricie.

2011-11-195

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 7 NOVEMBRE 2011
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE 2011

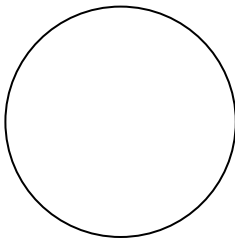
Caisse populaire	4 167.63	rémun.conseil + biblio
Caisse populaire	40 616.05	rémunération mun+site
Bell	698.73	municipalité, centre, pompier
Tellus mobilité+Bell Cel.	155.00	cell. Jean, Martin et André
Hydro- Québec	6 013.64	
Bell pagettes	199.29	
Carte Sonic	-	carburant
Visa	23.72	remb. Déplacement
Pronovost Sonya	852.62	remb. Congrès
Repas des Voisins	500.00	subvntion
Société canadienne des postes	101.90	remb. Comité gaz de schiste
Société canadienne des postes	101.90	rectificatif vidanges
Michel et Robert Massicotte	10 000.00	vers3/5 achat terrain
Lessard Martin	3 000.00	sub. Dével. Résientiel
Lafontaine Patrick	1 500.00	sub. Dével. Résientiel
Thibodeau Danielle	1 500.00	sub. Dével. Résientiel
Nobert Gilles	1 500.00	sub. Dével. Résientiel
Société canadienne des postes	32.36	comité de vigilance
Lottinville Gilles	7.58	remb. Taxes
Le Blanc Mireille	520.22	remb. Taxes
Godin Denis P.	8.81	remb. Taxes
Dionne Louise	153.59	remb. Taxes
Diamond Jean	21.63	remb. Taxes
Const. Chartier	8.11	remb. Taxes
Chauvette Donald	1 500.00	sub. Dével. Résientiel
Massicotte Guillaume	57.30	payé par comité culturel
Petridis Statis	67.64	payé par comité culturel
Petite caisse	60.00	
Colloque de traumatologie	150.00	
Société canadienne des postes	101.90	résidence/bornes-fontaines
Marcel Gervais	25 000.00	achat terrain rang St-Pierre
	-	
TOTAL	<u><u>98 619.62</u></u>	

COMPTES DE À PAYER

Acc. Autos Leblanc	171.06	remb. Déplacement
Barnes Jean-Robert	472.56	remb. Déplacement
Batterie service Peugeot	73.00	piles
Biolab	1 195.09	analyses d'eau
Brenntag Canada	3 816.18	silicate de sodium
Canac-Marquis Grenier	134.34	vis a plancher
CARRA	581.51	pension élus + ajust. 2010
Chemin de fer Québec-Gatineau	514.86	entretien passage à niveau
Chemsearch	404.52	dégraisseur à égout
Christian Francoeur	7 746.90	puits rang St-Pierre
Commission Scolaire du Chemin du Roy	25.06	loc. bibliothèque
Cooplus	179.86	
Cormier Lise	783.50	remb. Par comité culturel
Les entr. M & R Massicotte	1 503.81	semence terrain de soccer
Droz Isabelle	46.48	remb. Deplac. Sécurité civile
Environor	2 848.13	étude eau rang St-Pierre
Excavation Pronovost et Godin	2 136.09	location niveleuse
General Bearing Service	101.97	entr. Balai
Groupe CLR	31.90	
Groupe Pro-B inc.	621 857.82	travaux d'aqueduc rg St-Pierre
Hebdo Mékinac des Chenaux	326.96	avis public rôle d'évaluation
Infoteck	102.48	rep. Ord portable
Jacques Arsenault asphalte	13 927.33	entr. Rues
Konica	722.52	photocopies sept. Et oct.
Le Blanc Mireille	312.21	payé par comité culturel
Lessard Martin	10.00	remb. Barre tendre feu abattoir
Librairie Clément Morin	1 132.01	achat livres
Massicotte Geneviève	200.00	remb. Couches
Massicotte Benoit	1 673.98	remb. Congrès
Ministère du Revenu	18 273.89	ajust. 2010 + das provinciale
Mission HGE	4 429.40	gestion aquifere
M.R.C. des Chenaux	3 407.98	inspection aout + octobre 2011 + recyclage
Mun. Ste-Geneviève	2 307.60	remb. Pompiers feu abattoir
Nettoyage Sani-Mont	1 945.83	Nett. Station de pompage
Pétrole Deshaies	1 025.89	carburant
Pierre Du Sault Transport	170.89	entr. Eau 420, notre-dame
Pluritec	54 427.67	eau potable

Café Gobeil	195.84	
Pronovost Sonya	99.26	remb. Deplacement
Receveur général du Canada	7 375.97	
R. Beaudoin Électrique	280.97	payé par comité culturel
Roger sans fils	155.34	cell. Maire
SBM - Dijitec	283.67	encre pour timbreuse
SSQ - groupe financier	6 718.89	ajustement 2011
SSQ-VIE	3 866.18	ass. Collective
Syndicat FTQ	385.93	Cot. Syncicales
Syndicat CSN	626.79	Cot. Syncicales
Studio Henrichon	2 242.04	mosaique des Maires
Tanguay Nicole	10.22	remb. Pour réunion du 19-10
Turcotte 1989	4 358.58	
Ville de Trois-Rivières	4 363.52	achat eau
Westburn	372.35	éclairage de rue
Wolseley	573.83	outil
Premiers répondants	262.58	
Pompiers	<u>1 786.02</u>	

TOTAL 782 979.26



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 5 DECEMBRE 2011
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-12-196

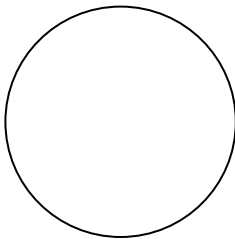
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 novembre 2011
- 4- Correspondance
- 5- Adoption des comptes
- 6- Avis de motion de la présentation d'un règlement visant à fixer le taux des taxes et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2012
- 7- Modification à la résolution 2011-10-169 : formation de nouveaux pompiers
- 8- Modification à la résolution 2010-12-196 : mandat pour la levée de la servitude de tuyau d'égout (#148245) sur le lot 71-P, 100-P et 101-P
- 9- Demande de subvention au ministère de Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier
- 10- Contrat pour l'entretien des pistes de ski de fond
- 11- Contribution au transport adapté Fran-Che-Mont pour l'année 2012
- 12- Nomination du représentant et des officiers au CRSBP pour l'année 2012
- 13- Demande de modification de fournisseur pour le service 9-1-1
- 14- Protocole d'entente entre la municipalité de Champlain et le Groupe CLR inc. pour le service de répartition secondaire incendies
- 15- Protocole d'entente entre la municipalité de Champlain et le Groupe CLR inc. pour le service de répartition téléphonique 9-1-1
- 16- Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
- 17- Approbation du budget de l'OMH de Champlain pour l'année 2012
- 18- Contribution financière au «Noël du Pauvre»
- 19- Contribution financière pour le journal «Le Postillon» de la



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

- Société Historique de Champlain
- 20- Dépôt du calendrier des assemblées régulières du conseil pour l'année 2012
 - 21- Appui à la municipalité de Amqui contre la réfection de Gentilly 2
 - 22- Félicitation à l'école des Champs-et-Marées, Pavillon Champlain
 - 23- Varia : Paiement du décompte #3 au Groupe Pro-B inc. pour la mise aux normes des installations de pompage d'eau potable
Motion de Félicitations aux bénévoles du Noël du Pauvre
Remboursement à monsieur Claude Chartier pour déplacement
 - 24- Période de questions
 - 25- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-197

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 7
NOVEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 7 novembre 2011 el adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de novembre est déposée.

2011-12-198

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

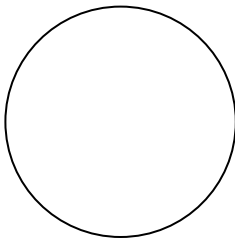
D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 5 décembre 2011 pour une somme n'excédant pas 130 747.74 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT VISANT À FIXER LE TAUX DES TAXES ET
LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'ANNÉE 2012**

Monsieur Raymond Beaudry donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil d'un règlement visant à fixer le taux des taxes et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2012.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2011-12-199

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2011-10-16 :
FORMATION DE NOUVEAUX POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 2011-10-16 monsieur Steve Gagnon était intéressé à devenir pompier volontaire pour la brigade de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steve Gagnon a changé d'idée ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédéric Lessard est intéressé à devenir pompier volontaire pour la brigade de Champlain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le conseil municipal de Champlain assume les frais de formation pour le programme pompier 1 pour monsieur Frédéric Lessard.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-200

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2010-12-196 : MANDAT
POUR LA LEVÉE DE LA SERVITUDE DE TUYAU D'ÉGOUT
(#148245) SUR LE LOT 71-P, 100-P ET 101-P**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain demandait à Me Hugues Germain de préparer les documents pour la servitude pour un tuyau d'égout sur le lot 71-P, 100-P et 101 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain enregistrée sous le # 148245;

CONSIDÉRANT QU'un contrat visant à lever la dite servitude doit être signé par les représentants des parties ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain autorise le Maire et le secrétaire-trésorier à signer tout acte nécessaire à la levée de la servitude d'égout grevant le lot 71-P, 100-P et 101 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain enregistrée sous le # 148245;

ADOPTÉ unanimement

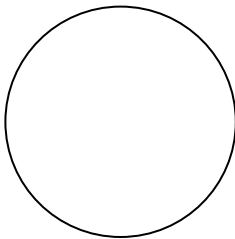
2011-12-201

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration du rang St-Pierre, des routes, Ste-Marie, Marchand des rues de l'Île Valdor et Marsolet pour un montant subventionné de dix mille dollars (10 000 \$), conformément aux stipulations du ministère des Transports.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-202

CONTRAT D'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a procédé à une invitation à soumissionner pour un contrat d'entretien des pistes de ski de fond par voie d'avis public ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été déposées et qu'une seule était conforme au devis;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission conforme propose de réaliser les travaux prévus au document «devis piste de ski de fond Champlain, novembre 2011» pour un montant de 6 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité accepte la soumission présentée par M. Jocelyn Duchesne et lui accorde le contrat, conforme au document «devis Pistes de ski de fond Champlain, novembre 2011», pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien des pistes de ski de fond pour un montant de 6 000 \$ plus une année d'option.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-203

CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ FRAN-CHE-MONT POUR L'ANNEE 2012

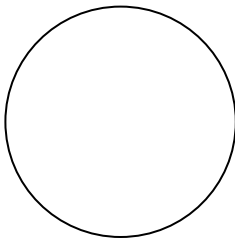
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2012 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites ;

QUE le budget total pour la vingt troisième (23^e) année d'opération est estimé à 303 808 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 246 849 \$, et que la municipalité de Champlain autorise, à même le fond d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de 3 868 \$ pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

QUE le conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions ;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont ;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Champlain avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-204

NOMINATION DU REPRÉSENTANT ET DES OFFICIERS AU CRSBP POUR L'ANNÉE 2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE madame Isabelle Vézina soit nommée responsable de la bibliothèque municipale ;

QUE madame Sonya Pronovost soit nommée la représentante, élue par le conseil municipal.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-205

DEMANDE DE MODIFICATION DE FOURNISSEUR POUR LE SERVICE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire être desservie par le Groupe CLR inc. pour le service 9-1-1 plutôt que par la Ville de Trois-Rivières ;

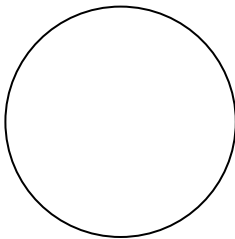
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a entrepris des démarches auprès de Bell-Canada –service client 9-1-1 pour modifier le fournisseur de service 9-1-1 pour le territoire de la Municipalité de Champlain et que la date de transfert de fournisseur est prévue pour le 11 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les ententes nécessaires sont intervenues avec Groupe CLR inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain autorise Bell Canada – Groupe Service Client 9-1-1 à procéder au transfert de fournisseur de service 9-1-1 en date du 11 janvier 2012 pour le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2011-12-206

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE
CHAMPLAIN ET LE GROUPE CLR INC. POUR LE SERVICE
DE REPARTION SECONDAIRE INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire mandater le Groupe CLR inc. pour assurer le service de répartition secondaire des incendies tel que décrit au protocole d'entente annexé à la présente et en faisant partie comme si tout au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Champlain, avec les représentants de Groupe CLR, le protocole d'entente pour le service de répartition secondaire incendies.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-207

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE
CHAMPLAIN ET LE GROUPE CLR INC. POUR LE SERVICE
DE REPARTITION TÉLÉPHONIQUE 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire mandater le Groupe CLR inc. pour assurer le service de répartition des appels téléphoniques 9-1-1 tel que décrit au protocole d'entente annexé à la présente et en faisant partie comme si tout au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Champlain, avec les représentants de Groupe CLR, le protocole d'entente pour le service de répartition téléphonique 9-1-1.

ADOPTÉ unanimement

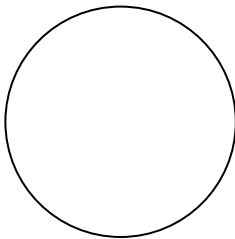
2011-12-208

**VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES
TÉLÉPHONIQUES**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244-47 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Champlain désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la Municipalité de Champlain demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès le 11 janvier 2012 à la Groupe CLR inc. dont le siège social est situé au 1173, 6^e avenue, Grand-Mère QC G9T 2J4 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-209

**APPROBATION DU BUDGET DE L'OMH DE CHAMPLAIN
POUR L'ANNÉE 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE les prévisions budgétaires de l'OMH de Champlain pour l'année 2012 soient adoptées :

Revenus		65 595 \$
Dépenses		
Administration	9 985 \$	
Conciergerie et entretien	19 612 \$	
Énergie, taxes , ass. Sinistres	35 140 \$	
Financement	56 560 \$	
Services à la clientèle	4 354 \$	125 651 \$
Déficit		(60 056 \$)
Contribution SHQ		54 050 \$
Contribution municipale		6 006 \$

ADOPTÉ à l'unanimité

2011-12-210

CONTRIBUTION AU «NOEL DU PAUVRE»

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

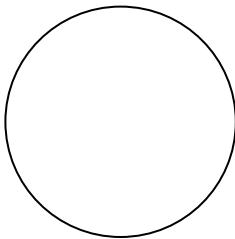
QU'une contribution financière d'un montant de 50 \$ soit accordée au Noël du Pauvre.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-211

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE JOURNAL «LE
POSTILLON» DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE
CHAMPLAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QU'un montant de 500 \$ soit accordé au journal « Le Postillon » pour l'année 2012 au nom de la municipalité de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-212

**DEPOT DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES
DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le calendrier des assemblées régulières du conseil pour l'année 2012 soit déposé et accepté tel que présenté.

Lundi 16 janvier 2012

Lundi 6 février 2012

Lundi 5 mars 2012

Lundi 2 avril 2012

Lundi 7 mai 2012

Lundi 4 juin 2012

Mardi 3 juillet 2012

Lundi 6 août 2012

Mardi 4 septembre 2012

Lundi 1^{er} octobre 2012

Lundi 5 novembre 2012

Lundi 3 décembre 2012

ADOPTÉ unanimement

Note

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE AMQUI CONTRE LA
RÉFECTION DE LA CENTRALE GENTILLY 2**

Reporté à une prochaine assemblée

2011-12-213

**FÉLICITATIONS À L'ÉCOLE DES CHAMPS-ET-MARÉES,
PAVILLON CHAMPLAIN**

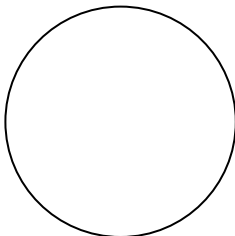
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ : à l'unanimité

QUE des félicitations soient adressées au personnel et aux élèves du pavillon Champlain de l'école des Champs-et-Marées pour le projet de réalisation de cartes de Noël qui serviront au Maire à transmettre des vœux pour la période des fêtes.

2011-12-214

**PAIEMENT DU DECOMPTE #3 AU GROUPE PRO-B INC.
POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE
POMPAGE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'une valeur de 307 368.71\$ ont été réalisés par Groupe Pro-B dans le cadre du contrat d'amélioration des infrastructures d'eau potable tel que décrits au décompte #3 ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE des sous-traitants déclarés demandent que la municipalité prenne des mesures pour s'assurer qu'ils soient payés par l'entrepreneur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 307 368.71 \$ de travaux réalisés dans le cadre du projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable à la condition que des quittances pour les travaux réalisés par les sous-traitants soient produites.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-215

MOTION DE FÉLICITATIONS AU NOËL DU PAUVRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ : à l'unanimité

Que des félicitations soient adressées à l'organisation locale du Noël du Pauvre pour la campagne de financement 2011.

2011-12-216

AUTORISATION DE DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain rembourse à monsieur Claude Chartier, les frais de déplacement de sa visite à Pierreville du 8 décembre 2011 (camion de pompier).

ADOPTÉ unanimement

2011-12-217

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

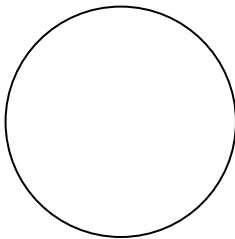
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 19 DECEMBRE 2011,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoit Massicotte
- Madame Mireille LeBlanc
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-12-222

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Mot de bienvenue du Maire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2012.
- 4- Adoption du programme d'immobilisation.
- 5- Adoption du règlement 2011-12 visant à fixer le taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux pour l'année 2012.
- 6- Période de questions.
- 7- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-223

**PRESENTATION ET ADOPTION DES PREVISIONS
BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2012**

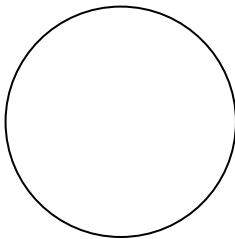
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2012.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

D'adopter les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2012 :

REVENUS

Taxes	1 580 418
Paiement tenant lieu de taxes	10 616
Revenus de source locale	945 210
Transferts	123 100
	<hr/>
Total des revenus	2 659 344



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

DÉPENSES

Administration générale	505 721
Sécurité publique	209 293
Transport routier	322 069
Hygiène du milieu	858 410
Aménagement, urbanisme	54 501
Loisirs et culture	162 168
Frais de financement	106 982

**Total des dépenses de
fonctionnement** 2 219 144

**AUTRES ACTIVITÉS
FINANCIÈRES**

Remboursement en capital	345 200
Transfert aux activités d'investissement	95 000

**Total des autres activités
financières** 440 200

Total des activités financières et
d'investissement 2 659 344
Surplus (déficit) des activités
financières avant affectations

**AFFECTATIONS &
FINANCEMENT**

Surplus accumulé non affecté	
Financement à long terme	-

**SURPLUS (DÉFICIT) DE
L'EXERCICE** **(0) -**

ADOPTÉ unanimement

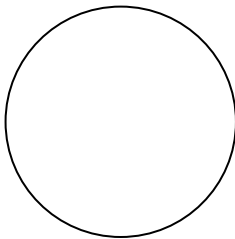
2011-12-224

ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

Que le plan d'immobilisation suivant soit adopté :

Projet		Coût	Financement du projet
Acquisition de terrain	2012	45 000 \$	Fonds général 45 000 \$
Jeux d'eau	2012	50 000 \$	Fonds général 30 000 \$ Subvention 20 000 \$
Assainissement rue Jacob	2012	360 000 \$	Emprunt à long terme 360 000 \$



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Garage	2012	200 000 \$	Emprunt à long terme 200 000 \$
GRAND TOTAL		655 000 \$	

ADOPTÉ unanimement

2011-12-225

**ADOPTION DU REGLEMENT 2011-12 VISANT A FIXER LE
TAUX DES TAXES ET LE MONTANT DES TARIFS POUR LES
SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2012**

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné par monsieur Raymond Beaudry à la séance du conseil du 5 décembre 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

Et résolu qu'il est décrété et statué par le conseil ce qui suit, à savoir que les taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux suivants sont en vigueur pour l'année 2012 :

Article 1 : MONTANT DES TAXES ET DES TARIFS

TAXES FONCIÈRES

Taxe foncière générale	0,471 \$ /	100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale aqueduc	0,0507 \$ /	100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale police	0,0890 \$ /	100 \$ d'évaluation
Taxe sur les immeubles non-résidentiels et industriels	1\$ /	100 \$ d'évaluation

TARIFS D'ASSAINISSEMENT

A - Tarif pour l'entretien
des ouvrages d'assainissement 163.56 \$ / unité

Tarif de compensation pour l'entretien des travaux pour l'abattoir (matricule 9344-19-4095) selon l'article 10 de l'entente industrielle relative au financement et à l'usage des ouvrages d'assainissement des eaux usées signée le 24^e jour du mois de décembre 2005, cet article faisant partie intégrante du présent règlement comme s'il était tout au long reproduit.

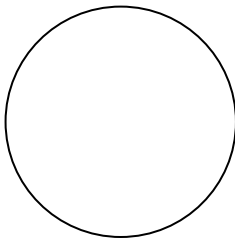
Le montant du tarif est calculé en fonction de la formule de calcul inclus à l'article 10 de l'entente.

B - Tarif pour le financement
de l'assainissement 54.69 \$ / unité

Calcul des unités pour l'entretien :

Usage

Nombre d'unité



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Logement	1.00
Usage complémentaire commercial ou professionnel dans un logement	0.25
Une chambre d'une maison de chambre, d'une maison de pension, d'un hôtel, d'un motel, d'une maison de touristes, d'une auberge	0.25
Restaurant, bar	1.00
Autre usage commercial ou industriel	1.00

C - Tarif pour le financement
des travaux collecteurs 237.53 \$ / unité

Calcul des unités par immeuble pour la taxe de financement :

<u>Usage</u>	<u>Nombre d'unité</u>
Résidentiel unifamilial/multifamilial	1.00
Premier logement	1.00
Chaque logement ou usage supplémentaire	0.50
Commerce de biens et services	1.00
Maison de chambre, hôtel, motel,	0.25
Maison de pension (chaque chambre)	
Restaurant, bar	1.00
Usage complémentaire de type professionnel	0.25
Autre usage commercial ou industriel	1.00
Terrain vacant bâtissable	0.50

D - Immobilisation antérieure

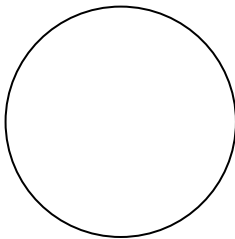
Tarif de compensation pour la contribution aux immobilisations antérieures pour l'abattoir (matricule 9344-19-4095) établi en vertu de l'article 6 de l'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, cet article faisant partie intégrante du présent règlement comme s'il était tout au long reproduit. 50 880 \$

AQUEDUC

- Logement ou immeuble 224.50 \$ / logement
- Tarif de base 224.50 \$ / au compteur
plus 0,63 \$ / mètre cube /
dépassant 290.91 m³
- Piscine (volume) 0,67 \$ / mètre cube
(Tarification pour tous les types de piscines,
comprenant les piscines temporaires)

ORDURES

- Logement permanent 136,00 \$ / logement
- Commerces nécessitant 272,00 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

une desserte hebdomadaire

ROULOTTES

Un montant de 10,00 \$ / par mois

est chargé pour chaque roulotte implantée sur le territoire de la municipalité

Article 2 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent un intérêt au taux annuel de 14 %.

Article 3 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Les taxes foncières sont payables en un (1) seul versement.

Toutefois, lorsque le total d'un compte est égal ou supérieur à 300,00 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un (1) seul versement ou en cinq (5) versements égaux.

Article 4 : DATE DES VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le premier (1^{er}) versement ou le versement unique du paiement des taxes municipales est le premier (1^{er}) jour du mois de mars 2012 le deuxième (2^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de mai 2012 le troisième (3^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de juillet 2012 le quatrième (4^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de septembre 2012 le cinquième (5^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de novembre 2012.

Article 5 : PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus, le contribuable ne perd pas le privilège des autres versements. Les intérêts ne porteront que sur le montant impayé des versements dus jusqu'à ce qu'un autre versement ne soit exigible.

Article 6 : PERCEPTION

Lors de la perception, les intérêts dus seront d'abord crédités. Par la suite, les montants des taxes et tarifs seront crédités en fonction de l'âge des comptes, en débutant par les plus anciens jusqu'aux plus récents.

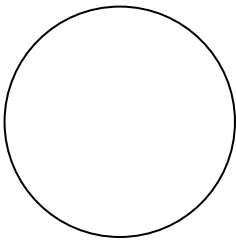
Article 7 : PÉNALITÉS

Une pénalité de 15,00 \$ sera chargée à l'émetteur pour chaque chèque émis à l'ordre de la Municipalité qui sera retourné faute de fonds suffisants.

Article 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2011-12-226

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

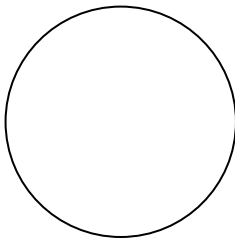
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 19 DECEMBRE 2011,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoit Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2011-12-227

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Party

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Mot de bienvenue du Maire.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement 2011-13 visant à financer l'achat de véhicules et d'équipements incendies
4. Indexation aux conventions collectives des conditions de travail
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-228

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-13 VISANT À FINANCER
L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS INCENDIES**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'acquisition de véhicules d'intervention incendie et d'entraide mutuelle de protection contre les incendies intervenue entre les municipalités de Champlain et de Batiscan ;

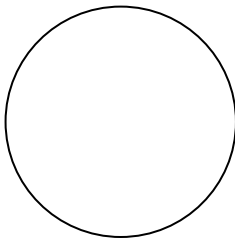
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 décembre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le conseil décrète ce qui suit :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

ARTICLE 1

Le conseil de Champlain est autorisé à acquérir des véhicules et des équipements d'intervention incendie pour un montant maximum de 499 203 \$;

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 499 203 \$ sur une période de 15 ans;

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-229

INDEXATION AUX CONVENTIONS COLLECTIVES DES CONDITIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a adopté des conventions collectives pour tous ses employés syndiqués;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail du secrétaire-trésorier et des employés de la bibliothèque ne sont pas couvertes par les conventions collectives ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

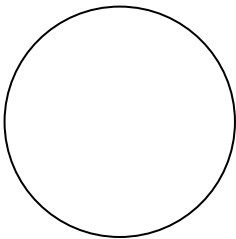
QUE les conditions de travail des employés de la bibliothèque et du secrétaire-trésorier soient indexées comme celles prévues aux conventions collectives pour la durée de celles-ci.

ADOPTÉ unanimement

2011-12-230

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier